

**PLF 2018 - EXTRAIT DU BLEU BUDGÉTAIRE DE LA MISSION :
SÉCURITÉS**

Version du 03/10/2017 à 09:05:35

PROGRAMME 152 :
GENDARMERIE NATIONALE

MINISTRE CONCERNÉ : GÉRARD COLLOMB, MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

TABLE DES MATIÈRES

Programme 152 : Gendarmerie nationale

Présentation stratégique du projet annuel de performances	3
Objectifs et indicateurs de performance	8
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	25
Justification au premier euro	29

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Général d'armée Richard LIZUREY

Directeur général de la gendarmerie nationale

Responsable du programme n° 152 : Gendarmerie nationale

Les défis auxquels est confrontée la gendarmerie nationale sont nombreux, que ce soit en métropole ou outre-mer. Partout sur le territoire national, mieux protéger les Français exige de lutter contre l'insécurité du quotidien, en définissant une nouvelle relation de proximité avec la population, plus humaine et moderne. Par ailleurs, le niveau élevé de la menace, depuis les attentats de 2015, a ancré durablement la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation au rang de priorité permanente. De même, la gendarmerie contribue activement à la gestion des flux migratoires dans le cadre de la politique maîtrisée et équilibrée conduite par le Gouvernement.

Afin de répondre à ces enjeux, la gendarmerie mobilise la totalité de ses capacités, avec un niveau très élevé de sollicitation des unités et un rythme d'emploi particulièrement soutenu. Une attention particulière est donc portée à la condition et à l'accompagnement des personnels dans le cadre de la mise en œuvre de « la feuille de route sociale » du 11 avril 2016. Au-delà, l'effort de formation est poursuivi afin de maintenir les savoir-faire du personnel à un niveau garantissant, en toutes circonstances, l'exécution des missions confiées à la gendarmerie.

Animée du souci de la performance, la gendarmerie poursuit sa modernisation en accompagnant la transformation numérique de notre société, en intégrant résolument les nouvelles technologies à ses modes d'action et en améliorant ses modes de fonctionnement interne.

FAIRE RECULER L'INSECURITE DU QUOTIDIEN

En première ligne dans la lutte contre l'insécurité du quotidien, la gendarmerie départementale bénéficiera d'une partie de l'augmentation des effectifs de forces de l'ordre annoncée par le président de la République.

Répondre à la diversité des besoins de sécurité exprimés par la population exige également une présence accrue et efficace des forces sur le terrain, le développement d'une relation de confiance avec les citoyens et l'association des élus à la sécurité de leur territoire. C'est dans cet esprit d'adaptation de l'offre de sécurité à chaque territoire que la gendarmerie mène, depuis le 1^{er} mars 2017 dans 30 circonscriptions, l'expérimentation des « brigades territoriales de contact » (BTC). Déchargées des tâches administratives, les BTC sont de petites unités dont le contrat opérationnel a été redéfini afin qu'elles se consacrent pleinement au contact avec la population et les élus. Les retours positifs encouragent l'extension de dispositifs analogues, adaptés à tous les types de territoires qu'ils soient ruraux, périurbains ou urbains.

Cette démarche de contact sera facilitée par le déploiement d'ici la fin de l'année 2017 de 65 000 équipements mobiles connectés « NEOGEND » au profit de l'ensemble des gendarmes affectés en unités opérationnelles. Élément central de modernisation et d'amélioration de la proximité avec la population, ce nouvel outil (tablette tactile ou téléphone multimédia) permettra à chaque gendarme de terrain d'accéder à ses applications informatiques et à la documentation.

La satisfaction des attentes du public passe également par une amélioration de l'accès aux services de la gendarmerie et une prise en compte plus rapide des sollicitations. C'est l'ambition de la gendarmerie qui déploiera, à compter de janvier 2018, son projet de « brigade numérique » afin de permettre aux citoyens d'entrer en contact avec la gendarmerie par l'interface de son choix (ordiphone, tablette, ordinateur), à tout moment et en tout point du territoire. Ne remettant pas en cause l'accueil physique des citoyens, ce dispositif leur permettra d'avoir accès aux éléments d'information les plus couramment sollicités voire d'être mis en relation avec un gendarme-opérateur pour toute autre demande d'assistance.

L'appropriation de cette culture de la proximité du quotidien par les personnels fera l'objet d'un module dédié à la « logique de contact » dispensé dès la formation initiale, dans les écoles d'officiers et de sous-officiers. Créé en 2017,

le *Centre national de formation à la sécurité publique* (CNFSP) de Dijon assurera en outre la formation continue du personnel et pourra y accueillir à terme des participants extérieurs.

POURSUIVRE LA LUTTE DETERMINEE CONTRE LA RADICALISATION ET LE TERRORISME

Le niveau très élevé de la menace terroriste à laquelle la France est confrontée depuis 2015 exige de poursuivre et d'accroître les efforts en matière de lutte contre le terrorisme et la radicalisation.

Au titre du renfort capacitaire des unités confrontées à la menace terroriste, la mise en œuvre de 50 *PSIG Sabre* supplémentaires sera poursuivie afin d'atteindre l'objectif final de 150 *PSIG Sabre* en 2018. Sur le haut du spectre, la gendarmerie dispose désormais de 6 antennes GIGN en métropole ainsi que d'une antenne GIGN dans chaque collectivité d'outre-mer, hors Saint Pierre et Miquelon. De même, un nouvel escadron de gendarmerie mobile a été créé à Rosny-sous-Bois tandis que 22 escadrons se sont vus renforcer d'un 5^{ème} peloton leur fournissant ainsi une meilleure capacité de réaction immédiate.

En matière de contre-terrorisme, les *pelotons spécialisés de protection de la Gendarmerie* (PSPG), sous le contrôle du GIGN, sont déployés sur l'ensemble des 19 *centres nucléaires de production d'électricité* (CNPE) ainsi que sur le *Centre d'ingénierie-déconstruction-environnement* (CIDEN) de Creys-Malville. Ils constituent le premier niveau de la réponse spécialisée de l'État à une situation de crise sur ces sites. Premiers intervenants spécialisés du nucléaire, ils agissent en coordination avec l'ensemble des moyens territorialisés de la gendarmerie nationale, dans le cadre d'une défense en profondeur. Pour assurer leurs missions, les 20 PSPG renforcent leurs capacités d'intervention par une augmentation de leurs effectifs.

La contribution de la gendarmerie nationale à la posture opérationnelle de protection du territoire national et de ses frontières sera renforcée en 2018. Le renforcement des capacités de détection partout sur le territoire national, y compris au cœur des réseaux de communication, sera mis en œuvre notamment en tirant pleinement profit des capacités des moyens déjà déployés.

En termes d'emploi, la gendarmerie a mis en œuvre conjointement avec la police nationale le schéma national d'intervention. Il marque une évolution majeure dans la conception de l'action des forces d'intervention sur le territoire national : en cas d'attentat ou de tuerie de masse, c'est désormais l'unité la plus près de l'événement qui intervient, la proximité primant désormais sur la compétence territoriale.

La gendarmerie prend aussi toute sa part dans la détection et le suivi des individus radicalisés dans sa zone de compétence, en étroite liaison avec les services partenaires (éducation nationale...) et sous l'autorité des préfets. Chaque militaire effectuant sa mission quotidienne est un agent élémentaire du renseignement de proximité qui permet la détection de signaux faibles, notamment dans le domaine de la radicalisation. Grâce à son maillage territorial, et à ses 3111 brigades, la gendarmerie dispose ainsi d'un grand nombre de capteurs (gendarmes d'active et de la réserve opérationnelle). A cet égard, la gendarmerie continuera à développer la formation et les outils des unités territoriales pour le recueil du renseignement.

La réserve opérationnelle maintiendra son niveau d'engagement et constituera ainsi, aux côtés de la réserve des armées et de la réserve civile de la police nationale, une composante essentielle de la garde nationale et une garantie de maintien d'un dispositif de protection et de défense contre le terrorisme sur tout le territoire. La réserve contribue notamment à la sécurité de tous les rassemblements de personnes, des réseaux de transport, mais aussi à la sécurité quotidienne sur l'ensemble du territoire. Elle offre à de très nombreux citoyens issus de toutes les composantes de la société et désireux de s'engager pour leur pays un cadre pour contribuer de manière concrète à sa sécurité.

Le renseignement recueilli et élaboré par la gendarmerie est aujourd'hui indispensable à la conception, à la planification et à la conduite des opérations de lutte et de prévention. Il vient compléter et consolider le « renseignement territorial » tel que défini par la réforme de 2014 qui s'est concrétisée en 2017 par la création de 23 « *antennes du renseignement territorial* » (ART). Au total, le plan triennal 2015-2017 aboutit à la création de 73 ART armées par 150 gendarmes.

A l'étranger, dans le cadre des engagements internationaux de la France et de façon à détecter le plus en amont possible les phénomènes criminels majeurs, l'arc sahélien continuera d'être une zone privilégiée de déploiement de la gendarmerie nationale.

MAINTENIR LA PRESSION CONTRE TOUTES LES FORMES DE DÉLINQUANCE

Malgré un engagement soutenu et permanent contre le terrorisme, la gendarmerie nationale maintient un très haut niveau de mobilisation contre toutes les autres formes de délinquance.

Le plan de lutte contre les atteintes aux biens a permis de contenir l'évolution de cette délinquance de masse depuis 2014. Au premier semestre 2017, les cambriolages ont connu une légère augmentation de +0,2% au niveau national. Afin de combattre à la racine une délinquance de plus en plus internationale, la gendarmerie assurera la direction stratégique des deux plate-formes d'Europol spécialisées dans la lutte contre les atteintes aux biens et la santé publique, pour la période 2018-2021.

La lutte contre la délinquance routière verra son intensité redoublée par la nécessaire visibilité des gendarmes, en complément des moyens de sanction automatique, pour dissuader efficacement les comportements dangereux au volant. La gendarmerie continuera également à s'investir, aux côtés de l'ensemble des acteurs concernés, dans les actions de prévention, notamment auprès des publics particulièrement vulnérables comme les jeunes et les conducteurs de deux roues.

L'engagement de la gendarmerie dans la détection et le démantèlement des filières d'immigration irrégulière sera poursuivi, en étroite coordination avec la police aux frontières (PAF). Aux frontières de l'Europe, elle poursuivra son engagement dans le cadre de l'agence FRONTEX (100 gendarmes engagés en 2017).

En charge de la sécurité de 95 % du territoire et face à l'essor de l'intermodalité des déplacements de population, la gendarmerie doit être en capacité de renforcer son action de protection des flux de personnes comme des marchandises. La création au 1^{er} juillet 2017 d'une *mission de coordination nationale* vise à mettre en place une stratégie globale de *sécurité des mobilités*, quels que soient les milieux (terrestre maritime, fluvial, aérien), en lien avec l'ensemble des acteurs institutionnels, opérateurs et autorités organisatrices de transports. Il s'agit de compléter la traditionnelle sécurisation statique de la population par une sécurisation dynamique en accompagnant nos concitoyens partout où ils se trouvent, sans rupture ni cloisonnement.

Force de souveraineté et de sécurité, la gendarmerie a en charge la protection de 68 % de la population des territoires ultramarins. Elle œuvre dans un contexte socio-économique souvent tendu pour garantir la présence de l'État, la sécurité du quotidien et le maintien de l'ordre, tout en prenant en compte les spécificités locales. Un vaste dispositif de gendarmerie mobile est déployé et adapté en permanence au sein des commandements outre-mer les plus sollicités en fonction des tensions sociales et pour endiguer les phénomènes criminels. Le bilan global en outre-mer présente des signes encourageants d'amélioration au premier semestre 2017 : les violences physiques crapuleuses sont en retrait de -7,9 %. Quant à elles, les atteintes aux biens sont en recul de -1,5 %, avec une nette baisse des cambriolages (-14,1 %).

ACCOMPAGNER L'ENGAGEMENT DES PERSONNELS CIVILS ET MILITAIRES DE LA GENDARMERIE

Le contexte sécuritaire exceptionnel que connaît la France depuis 2015 exige un engagement sans précédent de l'ensemble des forces de sécurité. Signe de la reconnaissance de la nation, un protocole pour la « *valorisation des carrières, des compétences et des métiers dans la gendarmerie nationale* » a été signé le 11 avril 2016 entre le ministre de l'Intérieur, le secrétaire général du conseil de la fonction militaire gendarmerie (CFMG) et le secrétaire du groupe de liaison du CFMG. Ce protocole a entériné, outre la transposition du PPCR (« Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations » du 9 juillet 2015) aux personnels militaires de la gendarmerie, un ensemble de mesures catégorielles, dans le respect des grands équilibres entre les deux forces de sécurité intérieure.

La revalorisation d'indemnités ainsi que l'extension de primes figurent parmi les mesures qui viennent reconnaître l'engagement opérationnel des militaires officiers et sous-officiers de gendarmerie. Ce protocole prévoit une série de revalorisation de primes et d'indemnités, en privilégiant les personnels les plus exposés.

La reconnaissance par l'État et le Gouvernement de l'engagement des personnels militaires de la gendarmerie nationale pour la sécurité quotidienne de leurs concitoyens se traduit également par une clarification de leur positionnement au sein de la fonction publique.

Élément essentiel pour les conditions de vie et de travail des gendarmes et de leurs familles, l'état des infrastructures immobilières fait l'objet d'un plan d'urgence immobilier lancé il y a trois ans. Celui-ci a permis de consacrer, annuellement de 2015 à 2017, 70 millions d'euros (AE) à des travaux destinés principalement à la mise aux normes des infrastructures. En 2018, 105 millions d'euros (AE) seront consacrés à la gestion du patrimoine immobilier de la gendarmerie nationale.

Enfin, la gendarmerie poursuit un plan ambitieux de substitution de personnels militaires par des civils. Dans cette perspective, une « *feuille de route pour les personnels civils de la gendarmerie* » permet d'accompagner cette montée en puissance.

PREPARER L'AVENIR

De plain-pied dans la transformation numérique, la gendarmerie se modernise pour accroître sa performance et prévenir les menaces cybernétiques. Face à la montée de la cybercriminalité, qui concerne quasiment tout le champ des crimes et délits, la gendarmerie a mis en place une réponse de proximité. Le dispositif *Cybergend*, piloté et animé par le *Centre de lutte contre les criminalités numériques* (C3N), comprend ainsi 270 enquêteurs *Ntech*, 3000 correspondants *Ntech* et des unités spécialisées.

Au niveau central, une « *mission numérique* » a été créée le 1^{er} mai 2017. Structure rattachée au cabinet du directeur général de la gendarmerie, elle guide la transformation numérique dans les domaines du recrutement, de la formation, de la prévention, de l'anticipation et de la répression.

Créé en avril 2017, le *Conseil scientifique de la gendarmerie nationale* vise à anticiper en confrontant les approches sur les sujets scientifiques et techniques en lien avec la délinquance. Il s'est doté d'un outil opérationnel, l'*Observatoire sur les sciences et technologies* couvrant la recherche académique et les technologies de rupture, les innovations développées par la gendarmerie et l'évaluation de la menace.

Afin de préparer l'avenir au travers l'identification de ses grands sujets capacitaires et de ses priorités opérationnelles, la gendarmerie a initié un travail interne de programmation de la modernisation de ses équipements dans le cadre d'une approche capacitaire inspirée des armées. Cette structuration capacitaire repose sur cinq pôles : le contact et l'intervention pour la gendarmerie départementale ; la conduite des enquêtes ; le commandement, le système d'information et la gestion de crises ; l'acquisition et exploitation du renseignement ; l'intervention pour la gendarmerie mobile. Ces derniers sont déclinés en 71 programmes au profit de toutes les composantes de l'institution.

Enfin, la gendarmerie poursuit sa démarche de modernisation interne, initiée dès 2013, afin de recentrer le gendarme sur son cœur de métier. Au total, près de 400 mesures ont ainsi été mises en œuvre en vue de renforcer l'action opérationnelle et la production de sécurité des unités (axe 1), d'alléger l'administration et le fonctionnement (axe 2), et de valoriser les personnels et les compétences (axe 3).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Evaluer objectivement la prévention de la délinquance
INDICATEUR 1.1	Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie
INDICATEUR 1.2	Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie
OBJECTIF 2	Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance
INDICATEUR 2.1	Taux d'élucidation ciblés

INDICATEUR 2.2	Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites
INDICATEUR 2.3	Généralisation de la police technique et scientifique
INDICATEUR 2.4	Recentrage des forces sur le coeur de métier
INDICATEUR 2.5	Taux d'engagement des effectifs sur le terrain
INDICATEUR 2.6	Délai moyen d'intervention de nuit
OBJECTIF 3	Optimiser l'emploi des forces mobiles
INDICATEUR 3.1	Indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité
OBJECTIF 4	Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière
INDICATEUR 4.1	Nombre de tués en zone Gendarmerie
INDICATEUR 4.2	Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool
INDICATEUR 4.3	Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants
OBJECTIF 5	Optimiser l'emploi des ressources
INDICATEUR 5.1	Taux de disponibilité technique des véhicules
INDICATEUR 5.2	Taux de vacance moyen des logements
INDICATEUR 5.3	Evolution du coût global des loyers hors caserne
OBJECTIF 6	Garantir l'exercice des missions militaires
INDICATEUR 6.1	Taux d'engagement des unités dans les missions militaires
INDICATEUR 6.2	Nombre de jours OPEX

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Pour l'exercice 2018, dans un esprit de stabilité et de convergence avec le programme 176 « Police nationale », la maquette de performance s'inscrit dans la continuité de celle de l'exercice précédent et n'a pas subi d'évolution majeure.

Les six objectifs stratégiques pour le programme 152 sont :

- Évaluer objectivement la prévention de la délinquance ;
- Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance ;
- Optimiser l'emploi des forces mobiles ;
- Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière ;
- Optimiser l'emploi des ressources ;
- Garantir l'exercice des missions militaires.

Ces objectifs se déclinent en 17 indicateurs.

OBJECTIF N° 1

Évaluer objectivement la prévention de la délinquance

Ce premier objectif vise à mesurer l'action de la gendarmerie pour empêcher la réalisation d'infractions ciblées et accroître le sentiment de sécurité au sein de la population. Si la lutte contre la délinquance suppose tout autant de prévenir les atteintes que de les réprimer lorsqu'elles sont commises, seule une analyse par agrégats permet d'identifier et de comprendre l'évolution des phénomènes pour ensuite adapter plus efficacement la réponse opérationnelle. La gendarmerie a ainsi choisi de suivre deux agrégats qui contribuent à alimenter le sentiment d'insécurité : les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) et les atteintes aux biens (AAB).

Il convient de distinguer au sein des AVIP les violences physiques crapuleuses (VPC) des autres types de violences aux personnes, qui, ne donnant pas toujours lieu à plainte, nécessitent d'être mieux identifiées et évaluées (violences intrafamiliales et violences sexuelles).

Pour les AAB, il s'agit encore de porter un effort significatif pour renforcer la lutte contre les cambriolages dont la crainte demeure un sujet de préoccupation pour la population.

Dans cette perspective, **deux indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :**

L'indicateur 1.1 mesure le nombre de victimes et de faits en matière d'AVIP. Cet indicateur concerne les VPC (tels les vols à main armée), les violences physiques non crapuleuses (telles les violences criminelles ou correctionnelles), et les violences sexuelles. Il permet d'évaluer l'action de la gendarmerie en matière d'accueil et de prise en compte des victimes, mais aussi de mesurer les résultats obtenus dans la lutte contre toutes les formes de violences affectant physiquement les personnes, notamment dans la sphère familiale.

L'indicateur 1.2 mesure la variation du niveau de délinquance en matière d'AAB enregistrées par la gendarmerie. Elles concernent tous les faits de vols avec ou sans violences (tels les cambriolages, les vols simples, les vols liés à l'automobile), ainsi que les destructions et dégradations. Il permet de mesurer l'action de la gendarmerie dans la lutte contre la délinquance d'appropriation.

INDICATEUR 1.1

Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Nombre des violences physiques crapuleuses	Nombre	13 256	13 070	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nombre	112 766	115 568	suivi	suivi	suivi	suivi

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.11 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les index de l'état 4001 relatifs aux violences physiques crapuleuses (index 1, 2, 4, 8, 15 à 26).

Sous-indicateur 1.12 = nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73) ou de violences sexuelles (index 46 à 49).

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2016 et des réalités opérationnelles.

Afin d'orienter à la baisse les faits constatés en matière de violences physiques crapuleuses, la gendarmerie nationale :

- développe une stratégie de proximité permettant à chaque gendarme de connaître son territoire et la population pour favoriser la « coproduction de sécurité ». En 2018, l'expérimentation des brigades territoriales de contact (BTC) sera ainsi poursuivie par l'extension de dispositifs analogues au regard du bilan qui sera établi en 2017 ;
- développe les actions de sensibilisation et d'information des personnes ou des professions les plus exposées (prévention technique de la malveillance). En 2018, le plan tranquillité seniors sera poursuivi à l'instar de l'année 2017 où 1027 nouvelles personnes ont été inscrites sur ce dispositif durant les 8 premiers mois ;
- concentre ses services externes sur les lieux et périodes sensibles pour une action dissuasive, notamment dans les lieux de vie quotidienne (dispositif estival de protection des populations, dispositif hivernal de protection des populations, protections des lieux de cultes, dispositifs de protection des commerces en fin d'année, dispositif global de la protection des élections...). Le dispositif de rentrée scolaire de 2017 a mobilisé 13 000 militaires dont plus de 2 500 réservistes permettant la mise en place d'actions de prévention et de dissuasion en amont et lors de la rentrée. En lien avec les polices municipales et les équipes mobiles de sécurité, la gendarmerie a œuvré pour sécuriser les abords de 30 648 établissements scolaires ainsi que les lieux de dépôt des élèves ;
- concourt à la lutte contre la réitération des infractions par l'amélioration du suivi des détenus libérés (mais toujours sous main de justice) et la mise à exécution rapide des extraits de jugement.

La mesure de l'évolution du nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et sexuelles rend compte des résultats des actions de vigilance visant à favoriser la dénonciation de ces faits :

- la formation continue des militaires intervenant au profit des victimes de violences intra-familiales ;
- l'amélioration de l'information et de l'accueil du public favorisée, s'agissant des personnes les plus vulnérables, par l'action des brigades de protection des familles et des brigades de prévention de la délinquance juvénile, qui ont pour mission d'apporter aux unités territoriales une expertise dans la gestion des interventions au sein des familles, et de faciliter l'orientation de ces dernières vers des structures (associations, services publics) qui pourront leur proposer un accompagnement social ;

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- la facilitation des dispositifs d'aide aux victimes comme le déploiement des intervenants sociaux en gendarmerie et les partenariats avec les associations de prise en charge des victimes (119 intervenants sociaux en gendarmerie) ;
- la poursuite des actions partenariales notamment à travers les instances locales de coproduction de sécurité et de prévention (conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance - CLSPD ou CISPD) ;
- la démarche de réponse systématique pour chaque violence intra-familiale (VIF) déclarée. Le nombre de victimes de VIF identifiées sur les 8 premiers mois 2017, supérieur à 35 000 dont 27 000 femmes, milite en faveur de sa poursuite.

INDICATEUR 1.2**Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	Nombre	714 065	705 997	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse
Nombre de cambriolages	Nombre	157 280	162 621	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.21 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les index de l'état 4001 relatifs aux atteintes aux biens (index 15 à 43 et 62 à 68).

Sous-indicateur 1.22 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les index de l'état 4001 relatifs aux cambriolages (index 27 à 30).

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2016 et des réalités opérationnelles.

Afin d'orienter à la baisse les AAB et particulièrement les cambriolages, la gendarmerie nationale :

- mobilise l'ensemble de sa chaîne de prévention de la délinquance dans une logique de proximité, des échelons de commandement territoriaux aux militaires des unités élémentaires ;
- renforce la sensibilisation et l'information des populations les plus exposées (plan tourisme, plan tranquillité vacances) ;
- développe les diagnostics de vulnérabilité (réfèrent sûreté au niveau départemental) et les consultations de sûreté (correspondants sûreté dans les unités élémentaires) auprès des entreprises et professions sensibles (prévention technique de la malveillance) ;
- développe les bonnes pratiques associant le citoyen à la prévention des AAB (accompagnement des dispositifs de « participation citoyenne », développement d'applications smartphone, réunions publiques...) ;
- développe les partenariats opérationnels de coproduction de sécurité avec les polices municipales ;
- réactualise en permanence l'analyse des menaces, risques et vulnérabilités, et concentre ainsi les services externes sur les lieux et créneaux horaires sensibles en optant pour la visibilité ciblée (dissuasion) ou la discrétion (recherche de la fragrance) ;
- engage prioritairement les renforts (réservistes ou forces mobiles) dans les zones fortement impactées par la délinquance d'appropriation comme les zones touristiques en période estivale ;
- décroïsonne l'emploi des unités de sécurité routière pour améliorer le contrôle des espaces et des flux stratégiques ;
- améliore la collecte et les échanges d'informations judiciaires (montée en puissance de l'application « Traitement des antécédents judiciaires(TAJ) ») ;
- favorise la police technique et scientifique ;

- renforce l'emploi des unités de recherches dans la lutte contre la délinquance de masse, avec un effort particulier dans le domaine numérique en 2018 (redéploiement des enquêteurs « nouvelles technologies ») ;
- crée ou pérennise les structures d'enquête ad hoc nécessaires aux traitements des phénomènes identifiés. Par exemple, des groupes d'enquête de lutte anti-cambriolages (GELAC) seront pérennisés dans les groupements les plus touchés ;
- constitue au sein des groupements de gendarmerie départementale des cellules d'appui judiciaire (CAJ) et des cellules départementales d'observation et de surveillance (CDOS) dont la vocation est d'épauler les compagnies de gendarmerie départementale dans l'identification des auteurs de séries de méfaits, en temps réel ou sur un délai court ;
- concourt à la lutte contre la réitération des infractions par l'amélioration du suivi des détenus libérés (toujours sous main de justice) et la mise à exécution rapide des extraits de jugement ;
- équipe les militaires (brigades, EGM et unités d'interventions) de matériels adaptés pour leurs interventions et cherche à limiter le vieillissement de son parc de véhicules ;
- assurera la direction stratégique d'une plate-forme d'Europol spécialisée dans la lutte contre les atteintes aux biens, pour la période 2018-2021 ;
- pilote une mission de coordination nationale visant à mettre en place une stratégie globale de sécurité des mobilités, quels que soient les milieux (terrestre maritime, fluvial, aérien), en lien avec l'ensemble des acteurs institutionnels, opérateurs et autorités organisatrices de transports.

OBJECTIF N° 2

Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

Ce deuxième objectif vise à renforcer la qualité de l'action opérationnelle et la production de sécurité des unités en permettant au gendarme de travailler plus efficacement sur son cœur de métier.

L'atteinte de cet objectif suppose :

- de dégager des marges de manœuvre pour recentrer l'action des unités sur les missions prioritaires ;
- de maintenir une présence forte sur le terrain, en cultivant la proximité avec la population ;
- de répondre dans les meilleurs délais aux sollicitations des usagers, notamment la nuit ;
- de cibler les efforts sur les formes de délinquance les plus graves ou les plus durement ressenties ;
- de renforcer l'impact de la réponse judiciaire sur le plan patrimonial.

Dans cette perspective, **six indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :**

L'indicateur 2.1 « taux d'élucidation ciblés » mesure les taux d'élucidation annuels des faits constatés en matière d'homicides, de vols avec violences et de cambriolages. Directement lié au volume d'auteurs présumés interpellés, il conditionne en partie la réponse pénale. L'indicateur permet d'apprécier l'efficacité de la gendarmerie en matière de police judiciaire pour des infractions particulièrement sensibles ou traumatisantes.

L'indicateur 2.2 « lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites » mesure l'action réalisée par la gendarmerie en matière de démantèlement d'activités illégales, telles que le trafic de produits stupéfiants, de biens volés, d'armes, ainsi que d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'étrangers. Le haut niveau de porosité avec d'autres types de délinquance (appropriation, violences aux personnes, exploitation des victimes de la misère humaine mais aussi terrorisme et radicalisation) appelle un traitement et une réponse judiciaire forts, où la saisie des avoirs criminels est un levier puissant, massivement mis en œuvre. Mesurées dans cet indicateur, ces saisies donnent notamment lieu à des retours aux unités, soit par affectations de biens mobiliers, soit par attributions financières de la part de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués ou du fonds de concours drogue.

L'indicateur 2.3 « généralisation de la police technique et scientifique » mesure le taux annuel de cambriolages pour lesquels un transport aux fins d'investigations de police technique et scientifique (PTS) a été réalisé, le taux annuel de signalisation des personnes mises en cause au Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG), et le taux annuel de signalisation des personnes mises en cause au Fichier automatisé des empreintes digitales (FAED). L'évaluation des opérations de criminalistique est essentielle dans la mesure où elles concourent à la résolution des affaires judiciaires.

L'indicateur 2.4 « recentrage des forces sur le cœur de métier » mesure le poids des missions périphériques imposées aux unités de gendarmerie. Il s'agit de limiter le nombre des missions qui ne concernent pas directement la

sécurité des personnes et des biens et qui obèrent les capacités opérationnelles des unités, en veillant notamment au respect des conditions d'emploi des unités. Son suivi vise à identifier les marges de manœuvre en matière d'emploi des effectifs.

L'indicateur 2.5 « taux d'engagement des effectifs sur le terrain » mesure le taux de services externes des unités opérationnelles. Il rend compte de la capacité de la gendarmerie nationale à être présente partout sur la voie publique, aussi bien dans les quartiers urbains ou périurbains sensibles, qu'auprès de personnes isolées dans les zones plus rurales. Cette action permet d'assurer une prévention de proximité appréciée par la population, aux effets préventif et dissuasif sur le terrain.

L'indicateur 2.6 « délai moyen d'intervention de nuit » mesure le délai moyen d'intervention nocturne des patrouilles de gendarmerie après un engagement par le centre opérationnel et de renseignement de la gendarmerie (CORG). Il témoigne de la qualité du service rendu aux usagers et révèle l'efficacité de la permanence opérationnelle de la gendarmerie, ainsi que la pertinence de son maillage territorial sur une zone très étendue.

INDICATEUR 2.1

Taux d'élucidation ciblés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	25,4	22,0	en hausse	en hausse	en hausse	>26
Taux d'élucidation des cambriolages	%	15,0	14,0	en hausse	en hausse	en hausse	>15
Taux d'élucidation des homicides	%	82,6	72,4	en hausse	en hausse	en hausse	>80

Précisions méthodologiques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.11 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux vols avec violences (index 15 à 26) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.12 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux cambriolages (index 27 à 30) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.13 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux homicides (index 1 à 3 et 51) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2016 et des réalités opérationnelles.

Afin d'orienter à la hausse les taux d'élucidation, la gendarmerie nationale :

- fiabilise les compétences clés relatives à l'exercice d'une police judiciaire de qualité, par la formation continue des officiers de police judiciaire au centre national de formation à la police judiciaire (CNFPJ) nouvellement installé à Rosny-sous-Bois ;
- systématise l'engagement des moyens de la police technique et scientifique ;
- optimise la recherche, la collecte et l'exploitation du renseignement criminel en s'appuyant sur une chaîne spécialisée d'unités départementales, régionales et nationale (service central du renseignement criminel - SCRT) ;
- utilise les synergies offertes par la coopération policière et judiciaire internationale ;
- crée les structures d'enquête ad hoc nécessaires aux traitements des phénomènes identifiés, le cas échéant avec le concours au niveau départemental des CAJ et CDOS ; ou des sections d'appui judiciaire (SAJ) et des groupes d'observation et de surveillance (GOS) au niveau régional.

INDICATEUR 2.2**Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants	nb	10 200	9 563	en hausse	en hausse	en hausse	en hausse
Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger	nb	255	322	en hausse	suivi	suivi	suivi
Valeur des avoirs criminels saisis	€	161 972 192	230 333 271	en hausse	en hausse	en hausse	en hausse

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.21 = nombre annuel de personnes mises en cause, par la gendarmerie, pour les index de l'état 4001 relatifs aux trafics et reventes de produits stupéfiants (index 55 et 56).

Sous-indicateur 2.22 = nombre annuel de procédures réalisées par la gendarmerie, pour l'index 70 de l'état 4001 relatif à l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger.

Sous-indicateur 2.23 = somme annuelle de la valeur des avoirs criminels saisis dans le cadre de procédures traitées par la gendarmerie.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

Plate-forme d'identification des avoirs criminels (PIAC).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2016 et des réalités opérationnelles.

Afin d'améliorer la lutte contre les filières, la gendarmerie nationale :

- renforce les dispositifs de contrôle de flux et des frontières sur l'ensemble du territoire ;
- améliore la collecte et les échanges d'informations judiciaires (montée en puissance de l'application « TAJ ») ;
- mobilise les groupes d'intervention régionaux (GIR) et les unités de recherches ;
- concentre ses efforts dans les secteurs les plus exposés, notamment dans les zones de sécurité prioritaires (ZSP) s'agissant des trafics et reventes de produits stupéfiants et en outre-mer s'agissant de l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier ;
- favorise la formation des enquêteurs et la mise en place de structures adaptées dans les départements les plus concernés par des filières d'immigration clandestine ;
- systématise les procédures de saisies des avoirs criminels pour priver les filières de leurs ressources ;
- assurera la direction stratégique d'une plate-forme d'Europol spécialisée dans la lutte contre les atteintes à la santé publique, pour la période 2018-2021.

Afin de renforcer la lutte contre l'économie souterraine et les profits illicites, la gendarmerie nationale :

- systématise dans les enquêtes le dépistage et l'identification des biens illégalement acquis par les délinquants ;
- s'appuie sur une chaîne fonctionnelle « avoirs criminels » qui offre un appui technique aux enquêteurs et les forme pour maintenir à un niveau élevé les saisies d'avoirs criminels ;
- face à la montée de la cyber-criminalité, consolide sa réponse à travers son dispositif « Cybergend », piloté et animé par le centre de lutte contre les criminalités numériques (C3N), fort de 270 enquêteurs NTECH, de 3000 correspondants NTECH et des unités spécialisées.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 2.3**Généralisation de la police technique et scientifique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Taux de couverture des cambriolages	%	95,3	95,5	>95	>95	>95	>95
Taux de signalisation biologique au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG)	%	66,5	74,7	en hausse	en hausse	en hausse	en hausse
Taux de signalisation papillaire au Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED)	%	73,9	79,5	en hausse	en hausse	en hausse	en hausse

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.31 = nombre annuel de cambriolages constatés pour lesquels au moins un transport a été réalisé aux fins d'investigations de police technique et scientifique (PTS) rapporté au nombre annuel de cambriolages constatés.

Sous-indicateur 2.32 = nombre annuel de prélèvements biologiques réalisés sur des mis en cause rapporté au nombre annuel de personnes mises en cause dans le cadre des infractions relevant de l'article 706-55 du code de procédure pénale.

Sous-indicateur 2.33 = nombre annuel de relevés décadactylaires réalisés sur des mis en cause hors délits routiers au regard du nombre de personnes mises en cause dans le cadre de crimes et délits non routiers.

Source des données

Pôle Judiciaire de la Gendarmerie Nationale (PJGN)

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et cibles ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2016 et des réalités opérationnelles.

Afin d'orienter à la hausse le taux de couverture des cambriolages et les taux de signalisation papillaire ou biologique, la gendarmerie nationale :

- s'assure de l'optimisation des chaînes logistiques d'approvisionnement en kits de signalisation génétique et de prélèvement confiées au service de l'achat, de l'équipement et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELSI) ;
- portera en 2018, une attention particulière à la construction des marchés d'équipements et de consommables dédiés à la police technique et scientifique (PTS), afin d'élever le niveau de qualité exigée des fournisseurs ;
- développe, au sein de chaque groupement de gendarmerie départementale, la participation des techniciens en identification criminelle (TIC) à l'animation locale de la police technique et scientifique, sous le contrôle de l'officier adjoint chargé de la police judiciaire, et en coordination au plan central avec le pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN) ;
- poursuivra en 2018, l'évolution de l'organisation départementale du dispositif criminalistique, qui comportera une composante de PTS numérique ;
- met à disposition de l'ensemble des unités un outil cartographique d'aide au pilotage et un tableau de bord ;
- tire profit dans vingt-deux départements de la mutualisation de terminaux de raccordement au FAED de la police nationale ;
- vise, lorsque les conditions sont réunies, un emploi systématique de la mise à jour simple du signalement génétique des individus déjà inscrits au fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG), ce qui évite d'effectuer un prélèvement biologique.

INDICATEUR 2.4**Recentrage des forces sur le coeur de métier**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Volume des missions périphériques	heures	4 427 272	4 103 529	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse
Taux des missions périphériques sur l'activité opérationnelle totale	%	4,1	3,8	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous indicateur 2.41 = volume horaire annuel d'activité consacré par la gendarmerie aux missions périphériques.

Sous indicateur 2.42 = volume horaire annuel d'activité consacré par la gendarmerie aux missions périphériques, rapporté au volume horaire annuel d'activité opérationnelle.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels.

Afin d'orienter à la baisse le taux des missions périphériques, la gendarmerie nationale poursuit son effort de rénovation et de modernisation, notamment à travers la « feuille de route » pour recentrer le travail des gendarmes sur le service public de sécurité. Cette démarche vise à alléger l'administration et le fonctionnement de la gendarmerie par la prise de mesures internes, mais aussi par l'abandon de certaines tâches réalisées au profit d'administrations tierces. Depuis sa mise en œuvre, 387 mesures ont été adoptées, la plupart proposées par les militaires des unités opérationnelles.

INDICATEUR 2.5**Taux d'engagement des effectifs sur le terrain**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Taux d'engagement des effectifs sur le terrain	%	62,2	61,3	>63	>63	>63	>65

Précisions méthodologiques**Périmètre**

Unités de gendarmerie départementale agissant sur le territoire national.

Mode de calcul

Volume horaire annuel d'activités exécutées à l'extérieur des unités, rapporté au volume horaire annuel d'activité des unités de gendarmerie.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels.

Afin d'atteindre un taux de service externe supérieur conforme à l'objectif fixé, la gendarmerie nationale :

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- poursuit la démarche participative « feuille de route » qui permet d'alléger le fonctionnement de la gendarmerie pour renforcer les missions opérationnelles dont la prévention de proximité ;
- mobilise la gendarmerie mobile et la réserve opérationnelle en renfort des unités de la gendarmerie départementale dans les secteurs les plus touchés par la délinquance (zones de sécurité prioritaires, plan anti-cambriolages, plan tourisme etc.) ;
- déploie l'outil numérique individuel « Néogend » au niveau national (45 000 terminaux numériques en 2018 de type tablette), permettant aux militaires d'accéder en tous lieux aux informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions et de conduire un certain nombre de procédures sur le terrain .
- mène une expérimentation visant à renforcer la proximité avec la population et étendre la surveillance du territoire à partir de « brigades territoriales de contact » (BTC), dédiées à cette seule mission.

INDICATEUR 2.6**Délai moyen d'intervention de nuit**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Délai moyen d'intervention de nuit	minutes	12'30"	13'26"	<14'	<14'	<14'	<14'

Précisions méthodologiques**Périmètre**

Unités de gendarmerie départementale de métropole.

Mode de calcul

Somme des délais des interventions nocturnes de l'année, rapportée au nombre annuel d'interventions nocturnes.

Source de données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2016 et des réalités opérationnelles.

Afin de maintenir un délai moyen d'intervention nocturne inférieur à 15 minutes, la gendarmerie nationale :

- poursuit les réorganisations de son maillage territorial dans un souci d'efficacité opérationnelle et de cohérence territoriale ;
- généralise un dispositif « Qualité de la réponse opérationnelle » (QuaRO) visant à optimiser les suites réservées aux appels reçus via le 17 ;
- renforce les capacités d'appui mutuel entre les unités en décroissant les limites territoriales habituelles.

OBJECTIF N° 3**Optimiser l'emploi des forces mobiles**

Avec un effectif de plus de 13 500 hommes et femmes, la gendarmerie mobile (GM) est un acteur essentiel de l'engagement opérationnel de la gendarmerie nationale.

Force militaire spécialisée au maintien de l'ordre public, elle intervient sur l'ensemble du spectre des crises, des opérations de maintien et rétablissement de l'ordre, jusqu'aux situations les plus dégradées. Ainsi, elle est engagée en métropole, outre-mer et en opérations extérieures dans des conditions souvent difficiles exigeant des unités robustes, rustiques et aguerries.

En outre, la GM assure de nombreuses autres missions telles la sécurisation d'édifices publics, les escortes de convois sensibles, la participation aux plans gouvernementaux, ou encore la protection de certaines ambassades françaises. Enfin, la GM apporte un appui aux unités territoriales dans la lutte contre la délinquance. Le concours des escadrons de gendarmerie mobile (EGM) constitue à ce titre un élément essentiel des dispositifs de lutte contre les atteintes aux biens, de renforcement des zones de sécurité prioritaires (ZSP), de protection des populations dans les zones d'affluence saisonnière (ZAS), en période estivale et hivernale. Dans le contexte actuel de menace terroriste forte, cet appui des EGM aux unités territoriales s'intègre totalement dans le dispositif de contrôle des flux et des frontières.

Dès lors, l'optimisation de l'emploi des forces mobiles consiste à concilier :

- la mise sous contrainte de son budget de fonctionnement ;
- le maintien de la qualité d'un fort engagement sur un large spectre missionnel en France et à l'étranger ;
- le renforcement de l'emploi de la GM au profit de la gendarmerie départementale (GD) principalement dans les ZSP, les ZAS, et les départements les plus exposés à la délinquance notamment dans le cadre du contrôle des flux ;
- le maintien indispensable d'une formation continue, individuelle et collective.

L'indicateur 3.1 « Indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité » permet d'apprécier la réalisation de cet objectif par un indice rapportant l'évolution annuelle du volume horaire consacré par la GM à la prévention de proximité au profit de la GD, à l'évolution annuelle du volume horaire missionnel de la GM.

Cet indicateur traduit la capacité de la GD à renforcer son efficacité, sa visibilité et sa proximité. Les EGM constituent une ressource complémentaire à la manœuvre des unités territoriales, et un levier précieux pour agir plus efficacement sur des phénomènes de délinquance et des situations ciblées.

INDICATEUR 3.1

Indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité	indice	0,78	0,88	>1	>1	>1	>1

Précisions méthodologiques

Périmètre

Unités de gendarmerie mobile, agissant en métropole et outre-mer.

Mode de calcul

Evolution annuelle du volume horaire consacré par la gendarmerie mobile à la prévention de proximité au profit de la gendarmerie départementale, rapporté à l'évolution annuelle du volume horaire consacré à l'activité en mission par la gendarmerie mobile.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des résultats consolidés obtenus en 2016, des tendances en 2017, et des réalités opérationnelles.

La gendarmerie nationale agit pour recentrer la gendarmerie mobile sur la production de sécurité dans sa zone de responsabilité :

- en poursuivant la démarche de rationalisation de l'emploi de la gendarmerie mobile auprès des autorités d'emploi ;
- en concentrant l'emploi de la GM sur les secteurs les plus sensibles (dispositifs estivaux et hivernaux de protection des populations, zones de sécurité prioritaire, outre-mer, grands événements, aménagements du territoire contestés...).

L'analyse de 2017 permettra d'identifier les secteurs à privilégier pour 2018.

OBJECTIF N° 4

Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

L'objectif de la lutte contre l'insécurité routière demeure la réduction du nombre des tués.

Présente sur près de 85 % du réseau routier français, ce qui représente plus de 800 000 kilomètres de voies de communication, la gendarmerie nationale est un acteur incontournable de la lutte contre l'insécurité routière. Elle constitue un de ses pôles d'excellence.

Si l'exécution de la mission de police sur la route repose en premier lieu sur le maillage des unités territoriales, celles-ci sont renforcées dans leur action par des unités motorisées regroupées au sein des escadrons départementaux de sécurité routière (EDSR).

Trois indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :

L'indicateur 4.1 « nombre des tués » permet de mesurer l'efficacité de l'action menée par tous les acteurs de la sécurité routière, dont la gendarmerie nationale, pour rendre plus sûre l'utilisation des axes routiers et autoroutiers.

Les deux autres indicateurs permettent d'évaluer la performance des unités dans la lutte contre les infractions les plus génératrices d'accidents à travers deux indices d'efficacité d'action.

L'indicateur 4.2 « indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool ». Il mesure l'efficacité de l'action opérationnelle des unités face au risque d'accidents impliquant la consommation d'alcool comme cause ou facteur aggravant.

L'indicateur 4.3 « indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiant ». Il mesure l'efficacité de l'action opérationnelle des unités face aux risques d'accidents impliquant la consommation de produits stupéfiants comme cause ou facteur aggravant.

INDICATEUR 4.1

Nombre de tués en zone Gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Nombre de tués	Nombre	2 623	2 630	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse

Précisions méthodologiques

Périmètre

La métropole et les 5 départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion).

Mode de calcul

Nombre annuel de tués dans le cadre d'accidents de la circulation routière constatés par les unités de gendarmerie.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2016 et des réalités opérationnelles.

Afin d'orienter à la baisse les accidents corporels de la circulation routière, la gendarmerie nationale appuie son action sur :

- une politique de prévention éducative, en liaison avec ses partenaires institutionnels ou associatifs, autour de cibles thématiques comme les conducteurs de deux-roues motorisés et les jeunes conducteurs (« permis piéton », animation des pistes routières, mise en œuvre de la « piste 10 de conduite jeune ») ;
- la dissuasion, c'est-à-dire la présence ostensible des gendarmes sur les axes routiers en fonction des enjeux locaux ou nationaux de sécurité routière, aux lieux et périodes appropriés. La gendarmerie s'appuie alors sur son maillage territorial et sa mission de contrôle des grands axes de communication ;
- une répression ciblée des comportements dangereux et des infractions génératrices d'accidents mortels, liées notamment à la vitesse, à l'alcool et aux stupéfiants ;
- une communication externe choisie, afin d'étendre l'impact des contrôles et d'en faciliter la compréhension par le public.

INDICATEUR 4.2

Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool	indice	0,91	1,10	>1	>1	>1	>1

Précisions méthodologiques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Evolution annuelle du nombre d'infractions d'alcoolémie relevées, rapportée à l'évolution annuelle du nombre d'accidents corporels impliquant la consommation d'alcool.

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2016 et des réalités opérationnelles.

Afin de maintenir cet indice à une valeur supérieure à 1, la gendarmerie nationale :

- mène ou soutient des actions de prévention liées aux dangers de la conduite après consommation d'alcool ;
- maintient un niveau élevé de dépistages de l'alcoolémie en ciblant les lieux et les périodes correspondant aux comportements à risques. Des opérations de sécurité routière sont ainsi menées autour des établissements de nuit, des zones touristiques, et des périodes de fête, en fonction des analyses réalisées au niveau local par les commandants d'unité.

INDICATEUR 4.3

Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants	indice	1,16	1,08	>1	>1	>1	>1

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Evolution annuelle du nombre d'infractions relevées pour conduite après avoir fait usage de produits stupéfiants, rapportée à l'évolution annuelle du nombre d'accidents corporels impliquant la consommation de stupéfiants.

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2016 et des réalités opérationnelles.

Afin de maintenir cet indice à une valeur supérieure à 1, la gendarmerie nationale :

- mène ou soutient des actions de prévention liées aux dangers de la consommation de produits stupéfiants ;
- développe les dépistages de consommation de produits stupéfiants en ciblant les lieux et les périodes correspondant aux comportements à risques. Une attention particulière sera portée sur les jeunes conducteurs.

OBJECTIF N° 5**Optimiser l'emploi des ressources**

Ce cinquième objectif vise à maintenir la capacité opérationnelle des unités en tirant le meilleur parti possible des ressources allouées. La gendarmerie présente par ailleurs des caractéristiques propres, liées à son parc immobilier et à l'existence de moyens lourds (hélicoptères et blindés).

Le parc immobilier de la gendarmerie constitue un élément essentiel de son modèle d'organisation. Il se distingue de celui des autres administrations par son importance (près de 3 800 casernes), sa spécificité (plus de 76 000 logements), la dualité de son régime juridique (domanial et locatif au sens large) et la dispersion des unités. En effet, la gendarmerie fonde son action sur un maillage territorial qui lui permet d'assurer la couverture du territoire en garantissant la continuité du service public de sécurité dans l'espace et dans le temps. Pendant plusieurs années, la contraction des crédits d'investissement immobilier n'a pas permis de renouveler et d'entretenir le parc domanial à la hauteur du besoin. En 2018, la gendarmerie mettra en œuvre la quatrième annuité du plan de rénovation de l'immobilier (100 M€) afin de répondre aux situations les plus urgentes de sécurité et d'entretien du parc domanial.

Dans le domaine des équipements, les dépenses incontournables liées à l'habillement, au maintien en condition opérationnelle des hélicoptères et des systèmes d'information et de communication, sont financées.

L'optimisation de l'emploi des ressources est une nécessité. Elle repose sur la poursuite des actions visant à assurer l'efficacité du soutien automobile, et l'optimisation du parc immobilier.

Dans cette perspective, **trois indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :**

L'indicateur 5.1 « Taux de disponibilité des véhicules » permet d'évaluer la disponibilité opérationnelle du parc automobile.

L'indicateur 5.2 « Taux de vacance moyen des logements » et **l'indicateur 5.3** « Evolution du coût global des loyers hors caserne » permettent d'apprécier la capacité de la gendarmerie à optimiser et rationaliser la gestion de son parc de logements.

INDICATEUR 5.1**Taux de disponibilité technique des véhicules**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Taux de disponibilité technique des véhicules	%	86,3	93,2	>92	>92	>93	>93

Précisions méthodologiques**Périmètre**

Les données concernent la métropole et l'outre-mer.

Mode de calcul

Nombre de jours de disponibilité des véhicules opérationnels, rapporté au nombre potentiel de jours de disponibilité de ces véhicules.

En 2016, le P152 a modifié le mode de calcul de l'indicateur sur la base des travaux du SAELSI visant, notamment, à le faire converger avec le P176. L'unité de compte du numérateur et du dénominateur n'est plus « le véhicule » mais le « jour-véhicule », plus juste et mieux adapté pour rendre compte de la disponibilité.

Source des données

Service de l'achat des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELSI)

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2016, des tendances en 2017 et des réalités opérationnelles.

Afin d'améliorer le taux de disponibilité des véhicules, la gendarmerie :

- maintient une attention particulière sur le budget dédié au maintien en condition opérationnelle des véhicules et au renouvellement du parc ;
- sensibilise ses personnels afin de réduire les accidents en service ;
- optimise la planification des réparations et l'approvisionnement en pièces détachées.

INDICATEUR 5.2**Taux de vacance moyen des logements**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Taux de vacance moyen des logements	%	5,4	5,7	<4,5	<5,5	<5,5	<4,5

Précisions méthodologiques**Périmètre**

Logements situés en métropole et en outre-mer supportés par le programme 152.

Mode de calcul

Moyenne annuelle du nombre de logements vacants (logements non occupés et non attribués) rapportée à la moyenne annuelle du nombre total de logements.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), direction des soutiens et des finances (DSF).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des résultats consolidés obtenus en 2016 et des objectifs de la gendarmerie nationale relatifs à l'optimisation de son parc immobilier.

Afin d'atteindre un taux de vacance des logements conforme à l'objectif fixé, et indépendamment de la poursuite des redéploiements entre la gendarmerie et la police nationales, le P152 poursuit l'optimisation de son parc immobilier via :

- l'intégration de la composante immobilière dans la manœuvre des créations ou des réorganisations d'unités dès la phase conception ;
- l'anticipation des mouvements et des ajustements d'effectifs ;
- l'adaptation du nombre de logement au plus juste des besoins.

INDICATEUR 5.3

Evolution du coût global des loyers hors caserne

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Evolution du coût global des loyers hors caserne	%	-1,5	+4,1	+15	<5	<15	<4,6

Précisions méthodologiques

Périmètre

Logements situés en métropole et en outre-mer supportés par le programme 152.

Mode de calcul

Evolution annuelle du coût global des loyers des logements individuels situés hors caserne concédés aux militaires de la gendarmerie par nécessité absolue de service.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), direction des soutiens et des finances (DSF).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions ont été déterminées en tenant compte des résultats consolidés obtenus en 2016 et des effets immédiats induits par le pacte de sécurité (création et renforcement d'unités), les redéploiements (réarticulation des zones de compétence de la police et de la gendarmerie) et les réorganisations (évolution du maillage des implantations territoriales).

Lorsqu'il n'existe pas de logement en caserne vacant et/ou correspondant aux charges de famille du militaire, la gendarmerie recourt à des prises à bail dans le secteur privé.

Afin de contenir l'évolution du coût annuel des loyers hors caserne, le P152 poursuit une politique volontariste illustrée notamment par :

- la réintégration de personnes en caserne chaque fois que cela est possible ;
 - la négociation des loyers au moment de la prise à bail ;
 - la négociation des loyers au moment des périodes de révision et de renouvellement de bail ;
 - la prise à bail au plus près de la date d'affectation du militaire et correspondant strictement à ses charges de famille.
- L'augmentation des effectifs ainsi que la création ou le renforcement d'unités créent des besoins nouveaux de logement.

Pour la période 2018 à 2020, l'évolution de l'indicateur 5.3 tient compte de l'évolution des prix constatés selon les indices des loyers des activités tertiaires (ILAT) ainsi que d'une augmentation moyenne de 500 gendarmes par an dans le cadre du plan présidentiel :

- 2018 : 5,14 % ;
- 2019 : 4,89 % ;
- 2020 : 4,66 %.

OBJECTIF N° 6**Garantir l'exercice des missions militaires**

Force armée, la gendarmerie exécute ses missions militaires en France comme à l'étranger.

Hors du territoire national, la gendarmerie est notamment engagée en opérations extérieures (OPEX) aux côtés des armées. Dans ce cadre, elle concourt à l'action à l'étranger pour la stabilisation de pays en crise et le respect des droits de l'homme. De l'étranger, elle contribue également à la sécurité intérieure de la France en participant à la lutte contre le terrorisme et contre les grands trafics illicites.

Dans cette perspective, la gendarmerie assure principalement des missions :

- d'accompagnement des forces armées françaises (prévôté) ;
- de protection des intérêts nationaux, internationaux et humanitaires (défense des personnels et enceintes diplomatiques) ;
- de réforme des systèmes de sécurité et de participation aux missions de maintien de la paix dans le cadre des organisations internationales (renforcement et formation des forces de police locales) ;
- de participation aux interventions extérieures de secours et d'urgence.

En métropole et outre-mer, le maillage territorial de la gendarmerie lui permet d'agir sur l'ensemble du spectre « renseignement-prévention-protection ». Il s'agit notamment d'assurer :

- la protection des forces nucléaires stratégiques, des institutions garantissant la souveraineté nationale et assurant la continuité de l'État, des édifices militaires et des « points sensibles » ;
- l'administration des réserves et la préparation de la mobilisation ;
- le traitement des infractions militaires telles que la désertion.

Pour la gendarmerie, l'objectif est d'accomplir ses missions militaires sans pour autant se désengager de ses autres missions.

Dans cette perspective, **deux indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :**

L'indicateur 6.1 « taux d'engagement des unités dans les missions militaires » rend compte du niveau des moyens engagés par la gendarmerie dans l'accomplissement de ses missions militaires.

L'indicateur 6.2 « nombre de jours OPEX » permet de mesurer la contribution de la gendarmerie, aux côtés des forces armées, aux engagements militaires français dans des situations de crise ou de guerre.

INDICATEUR 6.1**Taux d'engagement des unités dans les missions militaires**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Taux d'engagement des unités dans les missions militaires	%	3,1	3,3	<5	<5	<5	<5

Précisions méthodologiques**Périmètre**

Unités de gendarmerie départementale, de gendarmerie mobile, de la garde républicaine, de la gendarmerie des transports aériens, en métropole et en outre-mer.

Mode de calcul

Volume horaire annuel d'activités consacrées à des missions militaires rapporté au volume horaire annuel total.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des résultats consolidés obtenus en 2016 et de la nécessité de garantir une capacité d'action et de défense.

Force armée, la gendarmerie est appelée à l'exécution de missions militaires à la demande des plus hautes autorités de l'État. La gendarmerie nationale poursuit un effort de rationalisation de l'engagement humain lorsqu'elle est associée aux phases de conception des missions programmées.

INDICATEUR 6.2**Nombre de jours OPEX**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Nombre de jours OPEX	jours-gendarme	52 938	36 897	suivi	suivi	suivi	suivi

Précisions méthodologiques**Périmètre**

Les données concernent tous les gendarmes déployés à l'étranger quelle que soit leur unité d'appartenance.

Mode de calcul

Nombre annuel de jours-gendarmes engagés dans les missions extérieures.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), direction des soutiens et des finances (DSF).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des résultats consolidés obtenus en 2016, des tendances en 2017 et de l'évolution de l'engagement de la gendarmerie en opérations extérieures (OPEX), où elle démontre sa capacité à agir en tout temps et en tout lieu sur l'ensemble du spectre paix-crise-guerre.

Au regard de l'évolution géostratégique, il demeure difficile de fixer une cible pour les années à venir.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FDC et ADP attendus
01 – Ordre et sécurité publics	3 380 370 406				3 380 370 406	
02 – Sécurité routière	737 311 123				737 311 123	
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 038 917 844				2 038 917 844	
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 016 173 218	1 419 898 865	177 000 000	10 000 000	2 623 072 083	131 078 552
05 – Exercice des missions militaires	133 725 218				133 725 218	
Total	7 306 497 809	1 419 898 865	177 000 000	10 000 000	8 913 396 674	131 078 552

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FDC et ADP attendus
01 – Ordre et sécurité publics	3 380 370 406				3 380 370 406	
02 – Sécurité routière	737 311 123				737 311 123	
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 038 917 844				2 038 917 844	
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 016 173 218	1 139 625 497	205 326 104	6 290 000	2 367 414 819	131 078 552
05 – Exercice des missions militaires	133 725 218				133 725 218	
Total	7 306 497 809	1 139 625 497	205 326 104	6 290 000	8 657 739 410	131 078 552

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2017 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)**2017 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FDC et ADP prévus
01 – Ordre et sécurité publics	3 347 381 055			24 000	3 347 405 055	
02 – Sécurité routière	744 779 288				744 779 288	
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 023 812 206				2 023 812 206	
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 019 918 899	1 362 649 386	174 925 110	6 000 000	2 563 493 395	117 059 760
05 – Exercice des missions militaires	135 104 733				135 104 733	
Total	7 270 996 181	1 362 649 386	174 925 110	6 024 000	8 814 594 677	117 059 760

2017 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FDC et ADP prévus
01 – Ordre et sécurité publics	3 347 381 055			24 000	3 347 405 055	
02 – Sécurité routière	744 779 288				744 779 288	
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 023 812 206				2 023 812 206	
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 019 918 899	1 190 563 611	139 302 643	7 880 000	2 357 665 153	117 059 760
05 – Exercice des missions militaires	135 104 733				135 104 733	
Total	7 270 996 181	1 190 563 611	139 302 643	7 904 000	8 608 766 435	117 059 760

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2017	Demandées pour 2018	Ouverts en LFI pour 2017	Demandés pour 2018
Titre 2 – Dépenses de personnel	7 270 996 181	7 306 497 809	7 270 996 181	7 306 497 809
Rémunérations d'activité	3 541 010 860	3 569 992 384	3 541 010 860	3 569 992 384
Cotisations et contributions sociales	3 709 075 321	3 716 491 152	3 709 075 321	3 716 491 152
Prestations sociales et allocations diverses	20 910 000	20 014 273	20 910 000	20 014 273
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 362 649 386	1 419 898 865	1 190 563 611	1 139 625 497
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 362 649 386	1 419 898 865	1 190 563 611	1 139 625 497
Titre 5 – Dépenses d'investissement	174 925 110	177 000 000	139 302 643	205 326 104
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	174 925 110	177 000 000	139 302 643	205 326 104
Titre 6 – Dépenses d'intervention	6 024 000	10 000 000	7 904 000	6 290 000
Transferts aux collectivités territoriales	6 000 000	10 000 000	7 880 000	6 290 000
Transferts aux autres collectivités	24 000		24 000	
Total hors FDC et ADP prévus	8 814 594 677	8 913 396 674	8 608 766 435	8 657 739 410
FDC et ADP prévus au titre 2	86 931 541	102 088 500	86 931 541	102 088 500
FDC et ADP prévus hors titre 2	30 128 219	28 990 052	30 128 219	28 990 052
Total y.c. FDC et ADP prévus	8 931 654 437	9 044 475 226	8 725 826 195	8 788 817 962

DÉPENSES FISCALES¹

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2018 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2018. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2018 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage pour 2016	Chiffrage pour 2017	Chiffrage pour 2018
120127	Exonération des indemnités versées aux réservistes en période d'instruction, aux personnes accomplissant un service civique ou une autre forme de volontariat Impôt sur le revenu <i>Bénéficiaires 2016 : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2010 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 81-17°, DM</i>	47	62	65
120145	Exonération de l'impôt sur le revenu de l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité et aux gendarmes mobiles Impôt sur le revenu <i>Bénéficiaires 2016 : 23 890 ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 81 - 23° ter</i>	8	10	11
520122	Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission Droits d'enregistrement et de timbre <i>Bénéficiaires 2016 : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2015 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 796-I-9° et 10°</i>	€	€	€
520127	Exonération de droits de mutation des dons en numéraires reçus par les victimes d'actes terroristes ou, en cas de décès, par leurs proches et des dons numéraires reçus par les militaires, policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers ou agents des douanes blessés en opération ou, en cas de décès, par leurs proches Droits d'enregistrement et de timbre <i>Bénéficiaires 2016 : (nombre non déterminé) ménages - Création : 2015 - Dernière modification : 2016 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 796 bis</i>	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales²		55	72	76

¹ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« € » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

² Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« € »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2017 ou 2016) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Ordre et sécurité publics	3 380 370 406	0	3 380 370 406	3 380 370 406	0	3 380 370 406
02 – Sécurité routière	737 311 123	0	737 311 123	737 311 123	0	737 311 123
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 038 917 844	0	2 038 917 844	2 038 917 844	0	2 038 917 844
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 016 173 218	1 606 898 865	2 623 072 083	1 016 173 218	1 351 241 601	2 367 414 819
05 – Exercice des missions militaires	133 725 218	0	133 725 218	133 725 218	0	133 725 218
Total	7 306 497 809	1 606 898 865	8 913 396 674	7 306 497 809	1 351 241 601	8 657 739 410

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Sur le périmètre du titre 2 :**Plan présidentiel de création d'emplois pour les forces de gendarmerie sur la période 2018-2022**

Pour la période 2018-2022, le président de la République a décidé de renforcer les forces de sécurité intérieures. Ce plan présidentiel se traduit par la création de 500 emplois en 2018 pour le programme 152 « Gendarmerie nationale ». En parallèle, en 2018, seront supprimés 33 emplois en administration centrale pour contribuer à l'effort global de rationalisation des effectifs ainsi que 8 emplois au profit du programme 307 « Administration territoriale » pour renforcer les effectifs en charge de l'asile sur les guichets « éloignement » des préfectures. Au total, il en résulte un schéma d'emplois s'établissant à +459 ETP en 2018 pour le programme « Gendarmerie nationale ».

Sur le périmètre hors titre 2 :

En hors titre 2, les crédits accordés au P152 permettent de financer les mesures engagées les années précédentes ainsi que les dépenses récurrentes. Des premières mesures d'économie sont matérialisées pour partie par des baisses des dotations loyers liées aux transformations de postes (militaires en civils).

Les principales mesures reconduites sur le PLF 2018 par rapport à la LFI 2017 sont les suivantes :

Sur le périmètre des moyens mobiles

La gendarmerie sera en mesure de commander environ 3 000 véhicules pour assurer le renouvellement de son parc de véhicules pour un montant de 70 M€ en AE et 60 M€ en CP.

Sur le périmètre des SIC

Au 1^{er} janvier 2018, NEOGEND sera déployé sur l'ensemble du territoire. Ce programme consiste à doter les gendarmes d'équipements mobiles leur permettant d'accéder dans un environnement sécurisé aux systèmes d'information, en utilisant des matériels grand public (smartphones et tablettes). Ils pourront dès lors s'appuyer sur les

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

réseaux opérés en fonctionnement nominal, ou, en situation de crise, sur les réseaux non opérés du ministère de l'intérieur (Rubis ou Acropol).

Sur le périmètre immobilier

- le plan de réhabilitation d'urgence du parc immobilier domanial de la gendarmerie est poursuivi, 100 M€ en AE permettront d'en financer la quatrième annuité ;
- les mesures de sécurisation de casernes sont poursuivies pour un montant de 5 M€ en AE et en CP.

Engagement de la gendarmerie mobile

La mise en adéquation des ressources allouées à la gendarmerie mobile se poursuit pour prendre en compte son engagement accru dans la lutte anti-terroriste, la sécurité publique et la lutte contre l'immigration irrégulière. La dotation de fonctionnement prévue est de 67,9 M€ en AE et CP, soit une hausse de 7 M€ en AE et CP.

Baux locatifs

La dotation en AE sur les loyers intègre 132 M€ visant à couvrir les engagements pluriannuels des nouveaux baux contractés en 2018.

Contrats pluriannuels

185 M€, dont les contrats les plus significatifs suivants :

- 110 M€ : marché habillement ;
- 46 M€ : marchés énergie et fluides ;
- 29 M€ : marchés d'entretien du casernement.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME**MESURES DE TRANSFERTS**

	Crédits							Emplois	
	T2 hors CAS Pensions	T2 CAS Pensions	Total T2	Hors T2 AE	Hors T2 CP	Total AE	Total CP	ETPT ministériels	ETPT Hors État
Transferts entrants	+1 207 877	+698 182	+1 906 059	+72 875	+72 875	+1 978 934	+1 978 934	+28	
Transferts sortants	-2 678 430	-1 474 022	-4 152 452	-765 528	-765 528	-4 917 980	-4 917 980	-81	
Solde des transferts	-1 470 553	-775 840	-2 246 393	-692 653	-692 653	-2 939 046	-2 939 046	-53	

Le détail des mesures de transfert pour le PLF 2018 est le suivant :

Objet du transfert	Programme d'origine	Programme destinataire	Effectifs (en ETPT)	T2 (en €)		HT2 (en €)	
				Hors CAS	CAS Pensions	AE	CP
Renforcement du ST(SI) ²	176	152	12	543 505	257 105	29 436	29 436
Missions d'extractions vicinales	107	152	3	75 408	82 281	11 550	11 550
Création d'un bureau de la réglementation au SAELSI	176	152	2	107 800	47 400	4 906	4 906
Renforcement du service central des réseaux et technologies avancées (SCRTA)	176	152	5	205 065	97 950	12 265	12 265
Extension de compétence sur la zone de fret de l'aéroport Paris - Charles de Gaulle	176	152	5	203 188	183 263	12 265	12 265
Création d'un poste d'expert au SAELSI	161	152	1	72 911	30 183	2 453	2 453
Total des transferts arbitrés entrants			28	1 207 877	698 182	72 875	72 875
Renfort du secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR)	152	216	-3				
Transfert pour le fonds d'investissement en études stratégiques et prospectives (FIESP)	152	216		-	-	-100 000	-100 000
Financement d'actions nouvelles de la mission de gouvernance ministérielle des SIC (MGMSIC)	152	216				-68 507	-68 507
Création du peloton de sûreté maritime et portuaire de Montoir-de-Bretagne	152	212	-4	-185 749	-167 764	-10 000,00	-10 000,00
Création d'une direction des ressources humaines de l'État	152	218	-2	-122 400	-47 600	-	-
Transfert des missions d'extractions judiciaires	152	107	-70	-2 249 202	-1 185 869	-269 500	-269 500
Stabilisation du budget 2018 du secrétariat général de la garde nationale (SGGN)	152	212		-	-	-28 000	-28 000
Soutien du CSFM - personnel	152	212	-1	-44 079	-41 789	-2 500	-2 500
Soutien du CSFM - fonctionnement	152	212		-	-	-169 970	-169 970
Création du secrétariat général de l'aide aux victimes (SGAV)	152	310	-1	-77 000	-31 000	-	-
Transfert au profit de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) – Plan LGBT	152	129		-	-	-117 051	-117 051
Total des transferts arbitrés sortants			-81	-2 678 430	-1 474 022	-765 528	-765 528
TOTAL GENERAL			-53	-1 470 553	-775 840	-692 653	-692 653

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2017	Effet des mesures de périmètre pour 2018	Effet des mesures de transfert pour 2018	Effet des corrections techniques pour 2018	Impact des schémas d'emplois pour 2018	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2017 sur 2018	dont impact des schémas d'emplois 2018 sur 2018	Plafond demandé pour 2018
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4	(7)	(8)	(6)
Personnels administratifs	2 231		6		+194	79	115	2 431
Personnels techniques	1 707		8		+171	134	37	1 886
Ouvriers d'Etat	537			-1	-32	-13	-19	504
Officiers (gendarmes)	6 725	6	-1		-341	-159	-182	6 389
Sous-officiers (gendarmes)	76 573	79	-41		+1 006	187	819	77 617
Volontaires (gendarmes)	12 419		-25		-453	-334	-119	11 941
Total	100 192	85	-53	-1	+545	-106	651	100 768

Le plafond d'emplois 2018 est réparti en 6 catégories d'emplois par métier et/ou statut :

- la catégorie « officiers » qui comprend les officiers de gendarmerie (OG), les officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale (OCTAGN) et les officiers des armées ;
- la catégorie « sous-officiers » qui comprend les sous-officiers de gendarmerie (SOG) et les sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (SO-CSTAGN) ;
- la catégorie « volontaires » qui comprend les aspirants de gendarmerie issus du volontariat (AGIV) et les gendarmes adjoints volontaires (GAV) ;
- les catégories de personnels civils qui comprennent les personnels administratifs et les personnels techniques des corps de catégories A, B et C ainsi que les ouvriers d'État.

Les apprentis sont répartis dans les catégories d'emplois de personnels civils, dans la catégorie administrative ou technique, selon la nature de leur parcours.

Entre 2017 et 2018, le plafond d'emplois augmente de +620 ETPT pour atteindre 100 812 ETPT :

- +650 ETPT (dont une correction technique de -1 ETPT qui compense un arrondi du logiciel de rédaction du PAP) correspondant à l'impact en ETPT du schéma d'emplois 2018.
- -106 ETPT correspondant à l'impact en ETPT du schéma d'emplois 2017 sur l'année 2018 ;
- +85 ETPT au titre des mesures de périmètre pour la création d'un peloton spécialisé de protection de la gendarmerie (PSPG) au profit du centre à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) ;
- -53 ETPT correspondant au solde des transferts.

(Il convient de noter que le plafond d'emplois intègre également 59 ETPT pour un second PSPG au profit du CEA, ainsi qu'un ajustement de -15 ETPT au titre de l'actualisation de la convention avec la Banque de France)

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois du programme
Personnels administratifs	470	50	6,3	657	208	6,1	187
Personnels techniques	123	24	6,2	255	80	8	132
Ouvriers d'Etat	34	23	6,4				-34
Officiers (gendarmes)	475	387	6,7	146	100	7,5	-329
Sous-officiers (gendarmes)	3 494	2 689	7	3 999	3 765	5,3	505
Volontaires (gendarmes)	7 099	0	6,2	7 097	7 004	6,4	-2
Total	11 695	3 173	6,5	12 154	11 157	6,1	459

Le tableau de l'évolution des emplois retrace l'ensemble des flux d'entrées et de sorties du programme, à l'exception des flux internes de passage du corps des sous-officiers à celui des officiers.

Pour 2018, les créations d'emplois à périmètre constant (schéma d'emplois 2018) s'établissent à +459 ETP :

- +500 ETP dans le cadre du plan présidentiel. En effet, le président de la République a décidé de créer 10 000 emplois sur la période 2018-2022 pour renforcer les forces de sécurité intérieure. Dans ce cadre, la gendarmerie nationale bénéficie sur cette période d'un quantum de 2 500 emplois dont 500 au titre de 2018 ;
- -33 ETP au titre des suppressions d'emplois sur le périmètre de l'administration centrale pour contribuer à l'effort global de rationalisation des effectifs ;
- -8 ETP au bénéfice du programme 307 « Administration territoriale » au titre du renfort des effectifs en charge de l'asile sur les guichets « éloignement » des préfectures.

Pour les catégories des personnels administratifs et techniques, les prévisions d'entrées intègrent le plan de substitution d'emplois de personnels militaires par des personnels civils qui se poursuit à raison de 300 ETP pour l'année 2018.

Le volume des entrées de la catégorie des sous-officiers tient compte des créations d'emplois prévues dans le cadre du plan présidentiel pour les forces de sécurité intérieure.

La valeur du mois moyen d'entrée pour les sous-officiers (5,3) permettra de procéder à un nombre important de recrutements dès le début de l'année afin de renforcer le plus rapidement possible les unités opérationnelles et produire les effets attendus en termes de sécurité.

La valeur du mois moyen d'entrée pour les personnels administratifs (6,1) est, quant à elle, directement liée aux mesures de substitution d'emplois visant à recentrer les sous-officiers de gendarmerie sur le cœur de métier.

Les écarts entre les sorties du programme et les départs en retraite enregistrés pour les personnels civils s'expliquent par les flux liés à la mobilité entre programmes. Pour les catégories militaires, l'écart s'explique également par cette mobilité entre programmes ainsi que par les départs des personnels qui n'ont pas une ancienneté de service suffisante pour bénéficier immédiatement d'une pension de retraite.

Dans le tableau *supra*, le nombre d'entrées prévues dans la catégorie des officiers et le nombre de sorties prévues dans la catégorie des sous-officiers ne tiennent pas compte des recrutements effectués parmi les sous-officiers dans le cadre des concours « semi-direct » et « issus du rang » (flux internes au programme). En 2018, il est prévu 282 officiers par ces voies internes (correspondant au recrutement sur concours de 214 officiers issus du rang et 68 semi-directs).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	LFI 2017 ETPT	PLF 2018 ETPT
Administration centrale	2 648	2 640
Services régionaux	6 088	6 120
Services départementaux	65 857	66 009
Opérateurs		
Services à l'étranger	108	108
Autres	25 491	25 891
Total	100 192	100 768

Dans la ligne « Autres » figurent les emplois :

- des écoles et centres d'instruction (y compris les élèves) : 5 117 ETPT ;
- des unités de prévention et de gestion des crises (groupements et escadrons de gendarmerie mobile, garde républicaine, groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire) : 18 109 ETPT ;
- des unités judiciaires à vocation nationale (offices centraux et pôle judiciaire de la gendarmerie nationale) : 815 ETPT ;
- des unités organiquement rattachées à la gendarmerie des transports aériens : 1 044 ETPT ;
- des forces aériennes de la gendarmerie : 478 ETPT ;
- du centre automatisé de constatation des infractions routières : 15 ETPT ;
- d'apprentis : 313 ETPT.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	ETPT
01 – Ordre et sécurité publics	46 113
02 – Sécurité routière	10 428
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	27 701
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	14 754
05 – Exercice des missions militaires	1 772
Total	100 768

Cette répartition par action repose, d'une part, sur la ventilation dans leur totalité des effectifs des unités spécialisées (à titre d'exemple, les effectifs des sections de recherches -unités spécialisées en police judiciaire - sont intégralement

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

intégrés dans l'action 3) et, d'autre part, sur une ventilation proportionnelle aux clés statistiques d'activités pour les unités polyvalentes (par exemple, les effectifs des brigades territoriales sont intégrés dans les actions 1, 2 et 3).

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines du programme est porté par le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ».

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2017	PLF 2018
Rémunération d'activité	3 541 010 860	3 569 992 384
Cotisations et contributions sociales	3 709 075 321	3 716 491 152
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 329 706 520	3 336 580 350
– Civils (y.c. ATI)	61 811 717	62 580 699
– Militaires	3 267 894 803	3 273 999 651
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE	6 290 000	6 290 000
Autres cotisations	373 078 801	373 620 802
Prestations sociales et allocations diverses	20 910 000	20 014 273
Total Titre 2 (y.c. Cas pensions)	7 270 996 181	7 306 497 809
Total Titre 2 (hors Cas pensions)	3 941 289 661	3 969 917 459
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>86 931 541</i>	<i>102 088 500</i>

Le montant de la contribution employeur au CAS Pensions est de 3 336,6 M€, dont 3 274 M€ pour les personnels militaires (taux de 126,07 %) et 62,6 M€ pour les fonctionnaires civils (taux de 74,60 % incluant l'allocation temporaire d'invalidité).

Le montant de la cotisation employeur au FSPOEIE (subvention d'équilibre au fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État) est de 6,3 M€ (taux de 34,63 %).

La hausse des attributions de produits en 2018 s'explique par le renforcement des effectifs mis à la disposition du CEA avec la création des PSPG de Valduc et de Cadarache.

Dans la rubrique « Prestations sociales et allocations diverses », le montant prévu au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) s'établit à 13,9 M€ (le nombre prévisionnel de bénéficiaires ne peut être connu précisément).

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2017 retraitée	3 879,7
Prévision Exécution 2017 hors CAS Pensions	3 927,2
Impact des mesures de transferts et de périmètre 2017–2018	-1,5
Débasage de dépenses au profil atypique :	-46
– GIPA	-0,1
– Indemnisation des jours de CET	-0,1
– Mesures de restructurations	-1,3
– Autres	-44,6
Impact du schéma d'emplois	17,1
EAP schéma d'emplois 2017	-0
Schéma d'emplois 2018	17,1
Mesures catégorielles	61,7

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Mesures générales	1,7
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	1,7
Mesures bas salaires	
GVT solde	-35,6
GVT positif	48,5
GVT négatif	-84,2
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	46
Indemnisation des jours de CET	0,1
Mesures de restructurations	1,3
Autres	44,6
Autres variations des dépenses de personnel	-0,6
Prestations sociales et allocations diverses – catégorie 23	
Autres	-0,6
Total	3 969,9

Les montants présentés seront susceptibles d'évoluer au regard des décisions qui seront prises par le Gouvernement à l'issue du rendez-vous salarial prévu à l'automne 2017.

Le solde des transferts en 2018 (-53 ETPT) est de -1,47 M€ hors CAS Pensions.

La ligne « Autres » du « Débasage de dépenses au profil atypique » (-44,55 M€) résulte de la prise en compte des éléments suivants :

- la provision du surcoût de rémunérations liée aux opérations extérieures (OPEX) : -7 M€ ;
- la variation annuelle de l'enveloppe de la prime de résultats exceptionnels (PRE) : -0,03 M€ ;
- la variation annuelle de l'enveloppe d'IJAT (indemnité journalière d'absence temporaire) : -4,95 M€ ;
- la variation annuelle de l'enveloppe de la réserve opérationnelle et de sa montée en puissance : -32,57 M€.

La ligne « Autres » du « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » (44,55 M€) comprend :

- la provision du surcoût de rémunérations liée aux opérations extérieures (OPEX) : 7 M€ ;
- la variation annuelle de l'enveloppe la prime de résultats exceptionnels (PRE) : 0,03 M€ ;
- la variation annuelle de l'enveloppe d'IJAT : 4,95 M€ ;
- la variation annuelle de l'enveloppe de la réserve opérationnelle et de sa montée en puissance : 32,57 M€.

La ligne « Autres » des « Autres variations des dépenses de personnel » (-0,57 M€) correspond à :

- l'économie liée à la suppression de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la contribution sociale généralisée (IECSG) : -2,76 M€ ;
- la revalorisation de l'indemnité pour charges militaires liée à la revalorisation du point d'indice : 1,12 M€ ;
- la revalorisation de la solde forfaitaire des volontaires et des réservistes militaires du rang liée à la revalorisation du point d'indice : 0,98 M€ ;
- la revalorisation de l'IJAT en compensation de l'assujettissement aux prélèvements sociaux (sur la base des taux de prélèvements sociaux en vigueur en 2017) : 5,59 M€ ;
- la mise en œuvre de mesures d'économies générées par les substitutions d'emplois : -1,12 M€ ;
- l'économie prévue en 2018 par l'instauration d'un jour de carence : -4,38 M€.

S'agissant des enveloppes en 2018 :

- 98,7 M€ hors CAS Pensions sont prévus pour la réserve opérationnelle (Garde nationale) ;
- 62,98 M€ sont prévus pour l'IJAT dont 5,59 M€ pour la compensation de l'assujettissement aux prélèvements sociaux sur la base des taux de prélèvements sociaux en vigueur en 2017 ;
- 15 M€ sont budgétés pour les primes de résultats exceptionnels (PRE) ;
- 7 M€ sont inscrits pour la provision du surcoût de rémunérations liée aux opérations extérieures (OPEX).

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- **GIPA – Mesures bas salaires :**

Aucun versement n'est prévu en 2018 au titre de l'indemnité de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008), ni au titre des mesures bas salaires pour l'année 2018.

- **Glissement Vieillesse - Technicité (GVT) :**

Le GVT positif est déterminé par la comparaison de la masse salariale des présents-présents, corrigée des mesures de budgétisation liées à l'évolution de la valeur du point d'indice et aux mesures catégorielles.

Le GVT positif est estimé à 1,67 % en 2018, ce qui représente une progression de la masse salariale, hors CAS pensions, de 48,54 M€, soit 1,2 % de la masse salariale hors CAS Pensions.

Le GVT négatif (ou effet de noria) résulte principalement du remplacement des départs définitifs par des primo-recrutements. Il est estimé à -84,19 M€ en 2018, soit -2,1 % de la masse salariale hors CAS pensions.

Le GVT solde est donc de -35,64 M€, soit -0,9 % de la masse salariale hors CAS pensions.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emploi	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Personnels administratifs	30 911	35 013	31 561	27 087	29 500	27 637
Personnels techniques	31 390	30 730	31 741	27 531	26 954	27 808
Ouvriers d'Etat	0	41 347	38 709	0	35 534	33 441
Officiers (gendarmes)	38 739	68 876	73 653	34 889	63 117	63 086
Sous-officiers (gendarmes)	25 044	40 797	48 979	22 032	37 096	41 952
Volontaires (gendarmes)	14 915	15 335	16 269	13 418	13 912	13 935

L'écart constaté entre les coûts d'entrée et les coûts de sortie des personnels civils doit être apprécié au regard du fait que la grande majorité des personnels civils ne débute ni ne termine sa carrière au sein de la gendarmerie nationale. .

Les coûts d'entrée et les coûts de sortie des personnels militaires sont calculés sur la base des prévisions de flux par grades et tiennent compte des mesures nouvelles. Les coûts moyens sont calculés sur la base de la dépense réelle des personnels soldés au premier semestre 2017, retraitée des mesures nouvelles pour 2018.

Catégorie d'emploi	Coût moyen CAS Pensions compris		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Personnels administratifs	46 581	48 478	47 647
Personnels techniques	47 189	44 772	47 858
Ouvriers d'État*	-	52 493	50 289
Officiers (gendarmes)	72 987	124 664	134 297
Sous-officiers (gendarmes)	50 661	77 688	91 591
Volontaires (gendarmes)	26 163	26 815	27 945

* Avec FSPOEIE

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2018	Coût 2018	Coût en année pleine
Effets extension année pleine mesures 2017						5 327 998	7 565 888
<i>Création de la classe fonctionnelle de chef d'escadron</i>	400	officiers	gendarmerie	08-2017	7	1 178 186	2 019 747
<i>Création de la classe fonctionnelle de commandant</i>	15	officiers	gendarmerie	09-2017	8	78 347	117 521
<i>Augmentation de la prime d'officier de police judiciaire (OPJ)</i>	30 159	officiers, sous-officiers	gendarmerie	10-2017	9	4 071 465	5 428 620
Mesures statutaires						35 280 288	35 280 288
<i>Mise en oeuvre du protocole PPCR</i>	69 551	sous-officiers de gendarmerie	gendarmerie	01-2018	12	25 166 730	25 166 730
<i>Mise en oeuvre du protocole PPCR</i>	3 362	officiers subalternes de gendarmerie	gendarmerie	01-2018	12	744 016	744 016
<i>Mise en oeuvre du protocole PPCR</i>	330	officiers du corps de soutien technique et administratif (OCTAGN)	gendarmerie	01-2018	12	50 149	50 149
<i>Mise en oeuvre du protocole PPCR</i>	4 928	sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN)	gendarmerie	01-2018	12	3 113 740	3 113 740
<i>Mise en oeuvre du protocole PPCR</i>	2 408	officiers supérieurs et généraux de gendarmerie	gendarmerie	01-2018	12	547 990	547 990
<i>Mise en oeuvre du protocole PPCR</i>	127	officiers (OCTAGN supérieurs et généraux)	gendarmerie	01-2018	12	20 248	20 248
<i>Mise en oeuvre de l'avancement semi-automatique au grade d'adjudant à 25 ans de service</i>	2 743	sous-officiers	gendarmerie	01-2018	12	3 948 523	3 948 523
<i>Repositionnement de l'encadrement supérieur de la GN</i>	2 470	officiers	gendarmerie	01-2018	12	741 986	741 986
<i>Mise en oeuvre du protocole PPCR</i>	3 100	A, B et C	civils, filière administrative et technique	01-2018	12	500 752	500 752
<i>Surcoût des ratios pro-pro</i>	1 605	B et C	civils, filière administrative et technique	01-2018	12	49 499	49 499
<i>Réforme statutaire des ouvriers d'État</i>	457	ouvriers d'État	ouvriers d'État	01-2018	12	364 488	364 488
<i>Décroisement CAIOM/GRAF et créations d'emplois fonctionnels et postes HEA</i>	6	A	civils	01-2018	12	32 167	32 167
Mesures indemnitaires						21 069 866	23 784 176
<i>Augmentation de la prime d'officier de police judiciaire (OPJ)</i>	30 159	officiers et sous-officiers de gendarmerie	gendarmerie	10-2018	3	904 770	3 619 080

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2018	Coût 2018	Coût en année pleine
Revalorisation de l'allocation des missions judiciaires de la gendarmerie (AMJG) pour les personnels affectés en COB et BTA	29 531	officiers, sous-officiers	gendarmerie	01-2018	12	4 883 246	4 883 246
Élargissement de l'attribution de la prime de haute technicité (PHT)	800	sous-officiers	gendarmerie	01-2018	12	1 680 000	1 680 000
Revalorisation de l'indemnité spécifique spéciale (ISS) des GAV	12 464	volontaires	gendarmerie	01-2018	12	4 572 086	4 572 086
Attribution de l'indemnité de fonction et de responsabilités (IFR) aux adjoints des unités opérationnelles	1 407	officiers, sous-officiers	gendarmerie	01-2018	12	165 696	165 696
Revalorisation de l'indemnité de sujétion spéciale de police (ISSP)	71 341	officiers et sous-officiers de gendarmerie	gendarmerie	01-2018	12	8 681 716	8 681 716
Réforme de la filière technique	1 411	A, B et C	civils	01-2018	12	182 352	182 352
Total						61 678 152	66 630 352

Les mesures présentées seront susceptibles d'évoluer au regard des décisions qui seront prises par le Gouvernement à l'issue du rendez-vous salarial prévu à l'automne 2017.

Une enveloppe de 61,68 M€ hors CAS Pensions est prévue pour les mesures catégorielles statutaires et indemnitaires des effectifs du programme « Gendarmerie nationale » :

- 30,14 M€ destinés à financer l'application du protocole PPCR, dont 28,28 M€ pour les sous-officiers, 1,36 M€ pour les officiers et 0,50 M€ pour les personnels civils ;
- 29,65 M€ de mesures statutaires (autres que PPCR) et indemnitaires inscrites dans le protocole du 11 avril 2016 pour la valorisation des carrières, des compétences et des métiers dans la gendarmerie nationale ;
- 1,26 M€ pour financer la création de la classe fonctionnelle des grades de chef d'escadron (OG) et de commandant (OCTAGN) ;
- 0,36 M€ pour financer les mesures relatives aux ouvriers d'État ;
- 0,26 M€ pour financer les mesures relatives aux personnels civils.

ACTION SOCIALE – HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration	0	0	0	0
Logement	0	0	0	0
Famille, vacances	0	0	0	0
Mutuelles, associations		497 600	0	497 600
Prévention / secours	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Total		497 600	0	497 600

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

PROJET SOLDE GENDARMERIE (SOLDE AGORHA)

AGORH@ Solde permettra à la gendarmerie de disposer, avant le 1^{er} janvier 2019, d'un outil assurant :

- la production de la solde et de ses accessoires, pour les 125 000 militaires d'active et de réserve de la gendarmerie, ainsi que leurs ayants droit ;
- le versement aux tiers des sommes associées ;
- les opérations de comptabilité et de restitution budgétaires.

Ses objectifs sont :

- de sécuriser la solde (solder juste et à temps avec le Système d'Information AGORH@) ;
- de renforcer la maîtrise de la programmation et du pilotage des effectifs et de la masse salariale.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0152-04
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2015 et années précédentes en cumul		2016 exécution		2017 prévision		2018 prévision		2019 et années suivantes en cumul		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors Titre 2	1,4	1,4	0,9	0,9	0,5	0,5	0,4	0,4	0	0	3,2	3,2
Titre 2	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5	1,3	1,3	0	0	5,8	5,8
Total	2,8	2,8	2,4	2,4	2,1	2,1	1,7	1,7	0	0	9	9

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Coût total en M€	8,4	9	7
Durée totale en mois	39	51	30,8

L'évolution du coût total est liée au report d'une année de la date de mise en production du nouveau système d'information pour tenir compte des trajectoires des projets interministériels (prélèvement à la source et déclaration sociale normative). Les coûts figurant dans le tableau ci-dessus recensent uniquement les coûts de construction de l'application (hors coûts de maintenance).

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs en cible

Gain annuel moyen en M€ – HT2	0,5
Gain annuel moyen en M€ – T2	1,8
Gain annuel moyen en ETPT	35
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	23
Délai de retour en années	9,3

Les gains qualitatifs du projet AGORH@ Solde correspondent aux gains métiers (sécurisation de la solde et amélioration du pilotage) et à ceux réalisés sur le maintien en condition opérationnelle de systèmes désormais obsolètes.

Les gains sur les systèmes s'élèvent annuellement à 0,9 M€ dont 0,4 M€ pour les dépenses de personnel à compter de 2019. En effet, à la date de mise en production d'AORH@ Solde, les anciens systèmes d'information « solde » (PSIDI et DIRES) seront mis à l'arrêt.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les gains métiers s'élèvent annuellement à 1,4 M€ pour les dépenses de personnel (à compter de 2020) du fait de l'arrêt des saisies multiples dans les systèmes d'information AGORH@ Solde, PSIDI et DIRES.

■ GÉNÉRALISATION - EQUIPEMENT NUMÉRIQUE MOBILE DU PRIMO-INTERVENANT NEOGEND/NEOPOL

Le projet NEOGEND s'inscrit dans le plan de modernisation de la sécurité intérieure décidé par le ministre de l'intérieur et mis en œuvre par et pour les forces de sécurité intérieure.

Ce projet vise à fournir prioritairement aux unités opérationnelles des forces de sécurité des solutions numériques sécurisées de mobilité.

Ce projet poursuit les objectifs suivants :

- remplacer les terminaux informatiques embarqués (TIE) déployés dans les véhicules de la gendarmerie ;
- développer un nouveau modèle de mobilité moins centré sur le véhicule ;
- améliorer la sécurité des intervenants et l'efficacité des interventions ;
- renforcer la proximité avec la population ;
- moderniser et simplifier les processus de travail pour les gendarmes.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0152-04
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2015 et années précédentes en cumul		2016 exécution		2017 prévision		2018 prévision		2019 et années suivantes en cumul		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors Titre 2	4	4	6,7	6,7	35,2	11,2	1,2	10,8	2,4	16,8	49,5	49,5
Titre 2	0,1	0,1	1,7	1,7	7,1	7,1	2,4	2,4	4,7	4,7	16	16
Total	4,1	4,1	8,4	8,4	42,3	18,3	3,6	13,2	7,1	21,5	65,5	65,5

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Coût total en M€	62,4	65,5	4,9
Durée totale en mois	60	72	20

L'augmentation de 4,9 % du coût du projet par rapport aux estimations initiales est due en majeure partie à une prise en compte plus importante des dépenses de titre 2 (charges directes et indirectes) ainsi qu'à une augmentation des coûts liés aux applications et plate-forme (évolution liée à la hausse du nombre d'applications).

L'augmentation de la durée totale est liée à la durée du marché qui est passée de 36 mois à 48 mois. Le succès de l'expérimentation a conduit les utilisateurs à demander l'adaptation de beaucoup plus d'applications à la mobilité. Ainsi, de nouvelles applications ont été développées depuis le PAP 2017 : DIGI (discussion instantanée de groupe et individuelle, NEOPARC (outil de gestion de flotte), CRIM'IN (relevés de scènes criminelles), etc.

GAINS DU PROJET

Les services opérationnels devraient constater un gain en efficacité qui portera sur le volume de contrôles des fichiers, une proximité accrue du citoyen et un renforcement de la sécurité et de la disponibilité des agents en opération. Enfin, NEOGEND permettra de valoriser une image de modernité dans l'action de l'État en matière sécuritaire.

MARCHÉS DE PARTENARIAT

AOT-LOA / AOT DE CHÂTEAUROUX – CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET D'HÉBERGEMENTS AU PROFIT DES UNITÉS DU GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE

L'AOT concerne un ensemble immobilier à usage de logements (194 logements et 30 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) au profit du groupement de gendarmerie départementale, de ses unités subordonnées et d'un escadron de gendarmerie mobile à Châteauroux (Indre).

Date de signature des documents contractuels : 19 décembre 2007

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 91 M€ courants

Mise à disposition du bien immobilier : 19 janvier 2010

Partenaire : Centor 36 SNC

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	Années antérieures	2017	2018	2019	2020	2021 et années postérieures	Total
Investissement	34,7	0	0	0	0	0	34,7
	0,6	0,3	0,4	0,4	0,5	32,4	34,7
Fonctionnement	4,2	0,6	0,6	0,6	0,7	14,5	21,3
	4,2	0,6	0,6	0,6	0,7	14,5	21,3
Financement	10,7	1,5	1,5	1,5	1,5	18,3	35
	10,7	1,5	1,5	1,5	1,5	18,3	35

AOT-LOA / AOT DE LAVAL – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

L'AOT concerne le groupement de gendarmerie départementale et ses unités subordonnées ainsi que des logements (92 logements et 30 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) à Laval (Mayenne).

Date de signature des documents contractuels : 18 février 2008

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 64,9 M€ courants

Mise à disposition du bien immobilier : 8 janvier 2010

Partenaire : DEXIA

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en millions d'euros)

<i>Autorisations d'engagement</i> Crédits de paiement	Années antérieures	2017	2018	2019	2020	2021 et années postérieures	Total
Investissement	31,6	0	0	0	0	0	31,6
	4,3	0,7	0,7	0,8	0,8	24,3	31,6
Fonctionnement	5,4	0	0	0	0	3,2	8,8
	1,8	0,3	0,3	0,3	0,3	6	8,8
Financement	8,8	1,2	1,1	1,1	1,1	11,2	24,5
	8,8	1,2	1,1	1,1	1,1	11,2	24,5

AOT-LOA / AOT DE CAEN – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

L'AOT concerne un ensemble immobilier à usage de locaux de service et techniques et de logements (162 logements et 60 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) au profit de la région de gendarmerie, du groupement de gendarmerie départementale et de ses unités subordonnées à Caen (Calvados).

Date de signature des documents contractuels : 18 juillet 2008

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 139,3 M€ courants

Mise à disposition du bien immobilier : 6 mai 2011

Partenaire : SAS Claude Decaen

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature

(en millions d'euros)

<i>Autorisations d'engagement</i> Crédits de paiement	Années antérieures	2017	2018	2019	2020	2021 et années postérieures	Total
Investissement	58,7	0	0	0	0	0	58,7
	6,5	1,3	1,4	1,4	1,5	46,6	58,7
Fonctionnement	13,1	0,7	0,7	0,7	0,7	22,6	38,4
	5,2	1	1	1,1	1,1	29	38,4
Financement	12,1	2,1	2	1,9	1,9	22,2	42,2
	12,1	2,1	2	1,9	1,9	22,2	42,2

AOT-LOA / AOT DE SATHONAY-CAMP - CONSTRUCTION DU PÔLE REGIONAL LYONNAIS DE LA GENDARMERIE

L'AOT concerne un ensemble immobilier au profit du nouveau pôle régional de la gendarmerie sur l'emprise du quartier Maréchal de Castellane à Sathonay-Camp (Rhône). Cet ensemble comprend des zones de bureaux, de locaux techniques (ateliers, magasins de stockage, station de carburants, stand de tir, station de lavage, stationnement, cabine de peinture, soute à munitions, chenil), des logements (422 logements et 102 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) et des locaux d'environnement (centre médical, gymnase, pôle alimentation, hôtellerie, aires de sports).

Date de signature des documents contractuels : 27 mai 2009

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 411,8 M€ courants

Mise à disposition du bien immobilier : 27 juillet 2012

Partenaire : Sathonay Camp Services SAS

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	Années antérieures	2017	2018	2019	2020	2021 et années postérieures	Total
Investissement	176,3	0	0	0	0	0	176,3
	14,1	3,7	3,8	4	4,1	146,6	176,3
Fonctionnement	36	1,2	1,2	1,2	1,3	61,2	102,1
	11,3	2,7	2,8	2,8	2,9	79,6	102,1
Financement	29,8	6,6	6,5	6,3	6,2	78	133,4
	29,8	6,6	6,5	6,3	6,2	78	133,4

AOT-LOA / AOT DE MULHOUSE - CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

L'AOT concerne une caserne comprenant notamment le groupe de commandement de la compagnie de gendarmerie et de ses unités subordonnées (brigade territoriale, brigade de recherches, brigade motorisée, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires), la construction de logements (67 logements et 24 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires), des zones de bureaux et de locaux techniques (garage, magasins de stockage, station de carburants, station de lavage, stationnement, soute à munitions, chenil).

Date de signature des documents contractuels : 24 mars 2010

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 59,2 M€ courants

Mise à disposition du bien immobilier : Mai 2012

Partenaire : SAS Auréa

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	Années antérieures	2017	2018	2019	2020	2021 et années postérieures	Total
Investissement	20,4	0	0	0	0	0	20,4
	1,6	0,4	0,4	0,4	0,5	17,1	20,4
Fonctionnement	2,4	0,5	0,5	0,5	0,5	14	18,5
	2,4	0,5	0,5	0,5	0,5	14	18,5
Financement	4,8	1	0,9	0,9	0,9	11,8	20,3
	4,8	1	0,9	0,9	0,9	11,8	20,3

AOT-LOA / AOT DE LA VALETTE DU VAR – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

L'AOT concerne une caserne de la gendarmerie nationale comprenant notamment le commandement du groupement de gendarmerie départementale du Var et ses unités subordonnées (brigade de recherches, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires, brigade de

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

prévention de la délinquance juvénile, escadron départementale de sécurité routière). Les locaux de service et techniques correspondants ainsi que 120 logements y sont construits.

Date de signature des documents contractuels : septembre 2012

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 127,4 M€ courants

Mise à disposition du bien immobilier : 22/10/2015

Partenaire : SA HLM ERILIA

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature

(en millions d'euros)

<i>Autorisations d'engagement</i> Crédits de paiement	Années antérieures	2017	2018	2019	2020	2021 et années postérieures	Total
Investissement	44,8 1,1	0 1	0 0,8	0 0,8	0 0,9	0 40,2	44,8 44,8
Fonctionnement	1,5 1,5	1 1	1 1	1 1	1,1 1,1	40,2 40,2	45,7 45,7
Financement	2 2	1,8 1,8	2 2	1,9 1,9	1,9 1,9	27,4 27,4	36,9 36,9

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2017

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2016 (RAP 2016)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2016 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2016	AE LFI 2017 + reports 2016 vers 2017 + DAV et DANN du 20/07/2017 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2017 + reports 2016 vers 2017 + DAV et DANN du 20/07/2017 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2017
869 577 261		1 505 390 706	1 302 898 473	1 072 069 494

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP au-delà de 2020
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2017	CP demandés sur AE antérieures à 2018 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2019 sur AE antérieures à 2018	Estimation des CP 2020 sur AE antérieures à 2018	Estimation des CP au-delà de 2020 sur AE antérieures à 2018
1 072 069 494	212 163 811 0	142 736 864	38 301 516	678 867 303
AE nouvelles pour 2018 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2018 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2019 sur AE nouvelles en 2018	Estimation des CP 2020 sur AE nouvelles en 2018	Estimation des CP au-delà de 2020 sur AE nouvelles en 2018
1 606 898 865 28 990 052	1 139 077 790 28 990 052	217 452 120	119 715 569	130 653 386
Totaux	1 380 231 653	360 188 984	158 017 085	809 520 689

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2018

CP 2018 demandés sur AE nouvelles en 2018 / AE 2018	CP 2019 sur AE nouvelles en 2018 / AE 2018	CP 2020 sur AE nouvelles en 2018 / AE 2018	CP au-delà de 2020 sur AE nouvelles en 2018 / AE 2018
71,4 %	13,3 %	7,3 %	8 %

Nota : dans le tableau relatif à l'estimation des restes à payer au 31/12/2017, le montant correspondant aux engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2016 (RAP 2016) est « surévalué » de 85 M€ par rapport à la réalité ; la donnée de ce tableau, issue de Chorus, ne tient pas compte des montants versés au titre des avances. C'est le cas notamment pour les commandes UGAP, en particulier celles des véhicules, dont le paiement des avances représente la moitié de l'écart constaté.

Les 1 072,1 M€ en AE non couvertes par des paiements au 31/12/2017 concernent :

- le fonctionnement courant lié à l'agent (28,9 M€). Le marché photocopieurs SOLIMP a fait l'objet d'un engagement pluriannuel sur 3 ans générant de fait un RAP sur cette période plus important que les années précédentes sur cette ligne d'activité ;
- les moyens mobiles (65,5 M€). La non prise en compte dans Chorus des paiements des avances UGAP génère un RAP artificiel conséquent (45 M€) sur cette ligne de dépense, alors qu'en réalité les dépenses ont bien été exécutées ;
- les équipements (80,2 M€). La réalisation des différents plans d'équipements mis en œuvre suite aux différents attentats a conduit à augmenter les dépenses en matériels, moyens de protections individuels, armements et munitions. Par ailleurs, à l'instar du constat effectué pour les moyens mobiles, une partie non négligeable de ce

- RAP est artificielle (à hauteur de 22 M€). Elle correspond également à des paiements d'avance dont les dépenses ont bien été exécutées ;
- les systèmes d'information et de communication (79,7 M€). Le marché support du projet NEOGEND a fait l'objet d'un engagement pluriannuel sur 4 ans générant de fait un RAP sur cette période plus important que les années précédentes sur les SIC;
 - l'immobilier (786,5 M€), en particulier, les engagements pluriannuels pour une partie des loyers et certains marchés d'entretien ménagers, ainsi que les AOT (364,9 M€) suivantes :
 - AOT Châteauroux 33,7 M€ ;
 - AOT Laval 30,1 M€ ;
 - AOT Caen 58,4 M€ ;
 - AOT Mulhouse 18,4 M€ ;
 - AOT Sathonay 181,6 M€ ;
 - AOT La Valette du Var 42,7 M€ ;
 - les moyens lourds de projection et d'intervention, en particulier le MCO aéronautique (31,3 M€).

Fin 2018, 467,8 M€ en AE ouvertes en 2018 ne seront pas couvertes par des CP :

- le fonctionnement courant lié à l'agent (0,8 M€) ;
- les moyens mobiles (10 M€) ;
- les équipements (157 M€), en particulier l'habillement (134 M€) ;
- les systèmes d'information et de communication (29,3 M€) ;
- l'immobilier (250,4 M€), en particulier les loyers et certains marchés d'énergie et d'entretien ménager faisant l'objet d'un engagement pluriannuel ;
- les moyens lourds de projection et d'intervention (20,3 M€).

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION N° 01**37,9 %****Ordre et sécurité publics**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	3 380 370 406	0	3 380 370 406	
Crédits de paiement	3 380 370 406	0	3 380 370 406	

Cette action ne comprend que des dépenses de personnel (cf explications supra).

ACTION N° 02**8,3 %****Sécurité routière**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	737 311 123	0	737 311 123	
Crédits de paiement	737 311 123	0	737 311 123	

Cette action ne comprend que des dépenses de personnel (cf explications supra).

ACTION N° 03**22,9 %****Missions de police judiciaire et concours à la justice**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	2 038 917 844	0	2 038 917 844	
Crédits de paiement	2 038 917 844	0	2 038 917 844	

Cette action ne comprend que des dépenses de personnel (cf explications supra).

ACTION N° 04**29,4 %****Commandement, ressources humaines et logistique**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	1 016 173 218	1 606 898 865	2 623 072 083	131 078 552
Crédits de paiement	1 016 173 218	1 351 241 601	2 367 414 819	131 078 552

L'action 04 comprend l'ensemble des fonctions de commandement et de soutien dont la finalité est de contribuer à la réalisation des autres actions du programme. Elle a pour objet de renforcer l'efficacité d'une institution dont la performance repose pour l'essentiel sur une ressource humaine à statut militaire, en optimisant la gestion des ressources financières qui y sont consacrées (le titre 2 représente plus de 80 % de son budget) et des moyens opérationnels alloués.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	1 419 898 865	1 139 625 497
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 419 898 865	1 139 625 497
Dépenses d'investissement	177 000 000	205 326 104
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	177 000 000	205 326 104
Dépenses d'intervention	10 000 000	6 290 000
Transferts aux collectivités territoriales	10 000 000	6 290 000
Total	1 606 898 865	1 351 241 601

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

D'un montant de **1 419,9 M€ en AE et 1 139,6 M€ en CP**, les dépenses de fonctionnement (titre 3) regroupent le fonctionnement courant lié à l'agent, les moyens mobiles, l'équipement, les systèmes d'information et de communication, l'immobilier et les moyens lourds de projection et d'intervention.

Au delà des dépenses inéluctables (loyers, droits individuels), les dotations de fonctionnement conditionnent la capacité de la gendarmerie à répondre quotidiennement aux attentes de la population en matière de sécurité.

Fonctionnement courant lié à l'agent (228,2 M€ en AE et 227,4 M€ en CP)

Le fonctionnement courant lié à l'agent est directement lié à l'activité quotidienne et à la gestion des unités de gendarmerie.

- Dépenses de fonctionnement courant (49,7 M€ en AE et 48,9 M€ en CP)

D'un montant de 49,7 M€ en AE et 48,9 M€ en CP, les dotations de fonctionnement courant regroupent notamment les postes suivants : les fournitures de bureau, la papeterie, la documentation, les consommables, la reprographie, la téléphonie, l'affranchissement, la communication, les frais de représentation et de relations publiques, la dotation de fonctionnement des unités élémentaires et les frais de santé.

Par rapport à 2017, cette ligne de dépense est en baisse de 1,4 M€ du fait notamment de mesures d'économies engagées.

- Formation (13,1 M€ en AE et en CP)

Les besoins en matière de formation s'élèvent à 13,1 M€ en AE et CP pour 2018, montant identique à 2017.

L'année 2018 sera marquée par la consolidation des formations initiales et de cursus. Plus de 30 000 stagiaires seront accueillis dans les 22 écoles et centres de la gendarmerie nationale. Le volume des recrutements initiaux reste élevé (11 151 militaires). L'effort de formation continue a pour objectif le maintien de compétences techniques (conduite de motocyclettes, enquête de police judiciaire, techniques cynophiles, opérateurs en centre d'appel) et leur adaptation au contexte sécuritaire (renseignement, cybersécurité, tuerie de masse, détection d'explosifs par équipe cynophile). Enfin, dans le cadre du renforcement de la coopération européenne de sécurité et dans le contexte de saturation des capacités de formation initiale de la gendarmerie, la Guardia Civil espagnole accueillera dès octobre 2017, pendant 9 mois, une compagnie de 120 élèves-gendarmes dans son école de Valdemoro.

- Déplacements (54,3 M€ en AE et en CP)

En 2018, la gendarmerie consacrera 54,3 M€ en AE et en CP aux frais de déplacement de ses personnels. En augmentation de 3 M€ en AE et CP par rapport à 2017. Cette hausse est rendue nécessaire par le niveau d'engagement de la gendarmerie mobile dont les escadrons sont particulièrement mobilisés dans un contexte de renforcement général de la sécurité face à la menace terroriste et à la crise migratoire.

- Changements de résidence (40,8 M€ en AE et en CP)

L'effort de maîtrise du nombre de changements de résidence et d'optimisation des durées d'affectation se poursuit. La dotation est stable par rapport à l'an dernier à 40,8 M€.

- Alimentation des forces mobiles (30,5 M€ en AE et en CP)

Cette dépense concerne le personnel de la gendarmerie mobile mis à disposition d'une autorité civile et employé hors de sa commune d'implantation pour une durée supérieure à 12 heures. La dépense prévue en 2018 est de 30,5 M€ en AE et en CP, en augmentation de 4 M€ par rapport à la LFI 2017. Elle reflète l'intensité de l'engagement des escadrons de gendarmerie mobile sur le terrain dans le contexte sécuritaire actuel.

- Alimentation des autres forces (39,3 M€ en AE et en CP)

Ce poste concerne :

- les militaires à solde mensuelle des corps de soutien de la gendarmerie placés dans l'obligation de prendre leurs repas sur place du fait des astreintes de service ;
- les gendarmes adjoints volontaires, sous forme d'une prestation en deniers.

- Frais d'investigation, de renseignement, de protection ou d'intervention (0,5 M€ en AE et en CP)

Ce poste concerne les frais directement liés à l'enquête et non rattachés à une autre activité (déplacement,...). Comme en 2017, il s'élève à 0,5 M€ en AE et en CP.

Moyens mobiles (72,1 M€ en AE et en CP)

Le fonctionnement des moyens mobiles est lié à l'emploi des véhicules du parc de la gendarmerie. Il en dimensionne sa capacité d'intervention et de surveillance. Ces crédits sont prévus pour les postes de dépenses suivants :

- Entretien et réparation de véhicules (21,1 M€ en AE et en CP)

- Prestations de service (1,6 M€ en AE et en CP)

Dépenses de péage et de location de véhicules notamment dans le cadre des enquêtes.

- Carburant des véhicules (49,4 M€ en AE et en CP)

Prévision de dépense, calculée sur la base d'indices de référence est stable par rapport à 2017.

Équipement (199,1 M€ en AE et 81,1 M€ en CP)

Composés des munitions, de l'habillement, des moyens de protection et d'intervention, ainsi que des moyens de contrôle, de surveillance et d'analyse, ces équipements sont employés quotidiennement par la gendarmerie dans le cadre de ses missions de sécurité publique, de sécurité routière et de police judiciaire.

- Achat d'armes (4 M€ en AE et 2,2 M€ en CP)

Il est prévu notamment d'augmenter les moyens de force intermédiaire dans les unités élémentaires par l'achat en 2018 de 1 000 pistolets à impulsions électriques (PIE) et d'équiper en système d'aide à la visée les 5 800 pistolets mitrailleurs HK UMP non encore dotés.

- Achat de munitions (10 M€ en AE et 10,1 M€ en CP)

Par rapport à la LFI 2017, ces crédits augmentent de 2 M€ en AE et restent stables en CP. Ces crédits supplémentaires permettront de faire face à l'augmentation des besoins faisant suite à l'adoption de diverses mesures : équipement des réservistes, créations d'unités (PSIG Sabre dotés de nouvelles armes HK G36, antennes GIGN), augmentation des munitions pour le tir d'instruction et passage de 20 à 30 cartouches de service par arme.

- Dépenses d'habillement (153,6 M€ en AE et 44,6 M€ en CP)

Ces crédits se répartissent entre une dotation pour l'habillement (143,6 M€ en AE et 35 M€ en CP) et une dotation pour l'acquisition de moyens de protection et d'intervention (10 M€ en AE et 9,6 M€ en CP).

Les crédits prévus pour l'habillement seront consacrés aux dotations individuelles des gendarmes et aux commandes institutionnelles (paquetages écoles et réservistes).

Les crédits prévus pour l'acquisition de moyens de protection et d'intervention seront consacrés notamment à l'équipement des nouveaux réservistes et au renouvellement des tenues NRBC.

- Achat, location et entretien de matériels (26,3 M€ en AE et 19 M€ en CP)

Cette catégorie de dépenses comprend les achats, les locations et l'entretien des matériels non immobilisables, notamment les matériels d'analyse, de détection et de contrôle (kits de dépistage des stupéfiants, moyens de contrôle de l'alcoolémie).

- Dépenses pour la police technique et scientifique (PTS) (5,2 M€ en AE et en CP)

Ces crédits permettront l'acquisition de divers kits (prélèvements buccaux, prélèvements biologiques, kits de dépistage salivaire et urinaire...).

Systemes d'information et de communication (75,5 M€ en AE et 77,3 M€ en CP)

L'acquisition, le fonctionnement et la maintenance des moyens informatiques et de communication contribuent à la coordination des unités et à l'exploitation d'applications « métier ».

- Telecom T3 (36,7 M€ en AE et 51,9 M€ en CP)

Ces crédits permettront :

- l'acquisition et le financement de moyens de télécommunication pour 4,5 M€ en AE et 12,1 M€ en CP ;
- le financement des liaisons louées (RIE, liaison intersites fibre noire, ...), des abonnements téléphoniques (y compris ceux liés à NEOGEND), des mises à niveau des réseaux informatiques locaux pour 25,4 M€ en AE et 23,4 M€ en CP ;
- le financement des locations annuels des matériels NEOGEND (9,6 M€ en CP) ;
- le maintien en condition opérationnelle des moyens de télécommunication (6,8 M€ en AE et en CP) : cette dotation concerne essentiellement l'entretien et le fonctionnement du réseau RUBIS.

- Informatique T3 (31,7 M€ en AE et 11,7 M€ en CP)

Cette dotation concerne :

- l'acquisition de serveurs, d'équipements NTECH et de moyens destinés à l'évolution de la plate-forme informatique sécurisée (IPMS) ;
- le maintien en condition opérationnelle d'une trentaine de systèmes informatiques différents (applications métiers, FAED, ESTESIC, anti-virus, serveurs, plate-forme cartographique...) ;
- les concessions, brevets et licences liés aux applications utilisées.

- Applications T3 (2,4 M€ en CP)

2,4 M€ en CP permettront de financer le reste à payer des AE engagées avant 2017 sur ce poste de dépenses.

- Maintenance applicative T3 (2,6 M€ en AE et 6,8 M€ en CP)

Ces crédits permettront de financer le maintien en condition opérationnelle (MCO) des applications utilisées et le reste à payer des AE engagées avant 2017 sur ce poste de dépenses.

- Informatique individuelle T3 (4,5 M€ en AE et en CP)

Ces crédits sont destinés à l'acquisition de postes informatiques et de périphériques.

Immobilier (819,5 M€ en AE et 657,5 M€ en CP)

Directement liées au maillage territorial et à la permanence de son action sur 95 % du territoire, les dotations relatives à l'immobilier représentent près de 60 % du budget de fonctionnement de la gendarmerie.

- Loyers budgétaires (25,5 M€ en AE et en CP)

Tous les locaux de service et techniques du parc domanial, dont la superficie est supérieure ou égale à 51 % de la superficie intérieure totale d'une caserne, sont soumis au versement d'un loyer budgétaire. Le nombre de conventions d'occupation se stabilisant, le besoin augmente de 2 % en 2018, soit 25,5 M€ en AE et en CP.

- Loyers de droit commun (593,8 M€ en AE et 495,1 M€ en CP)

Le logement du personnel en caserne conditionne le fonctionnement du service de la gendarmerie. Les coûts induits par l'ensemble du parc locatif sont ici regroupés, hors loyers budgétaires. Les locations immobilières de la gendarmerie nationale s'articulent suivant plusieurs dispositifs :

- casernes ou annexes de casernement louées sur la base du décret n°93-130 du 28 janvier 1993 dont le loyer est invariable durant 9 ans ;
- casernes ou annexes de casernements sur les baux « loi de 1948 » dont le taux évolue chaque année par décret ;

- casernes ou annexes de casernements sur baux HLM (habitations à loyers modérés) ;
- casernes ou annexes de casernements sur baux dit « libres » ;
- casernes ou annexes de casernements sur baux emphytéotiques administratifs (BEA).

Les logements hors caserne sont soumis à l'indice de référence des loyers (IRL). Le reste des baux est soumis à l'indice du coût de la construction (ICC).

L'écart entre les AE et les CP s'explique par la gestion pluriannuelle des AE. En effet, la gendarmerie nationale a une gestion dynamique des baux : environ 1 500 nouveaux contrats par an du fait des mutations (substitution de logement selon les charges de famille), des renforts d'unité, des livraisons de nouvelles casernes (63 en 2018) et des évolutions organisationnelles.

- Gestion du parc (65,3 M€ en AE et 35,3 M€ en CP)

Ces dépenses (65,3 M€ en AE et 35,3 M€ en CP) couvrent l'entretien du casernement, le nettoyage et l'entretien ménager. Le renouvellement de marchés de nettoyage, l'engagement des futurs marchés nationaux (entretien des espaces végétalisés et prestations de sécurité) nécessitent un volume important d'AE pluriannuelles expliquant l'écart entre les AE et les CP.

- Énergie et fluides (113,3 M€ en AE et 80 M€ en CP)

La dotation (113,3 M€ en AE et 80 M€ en CP) prend en compte les deux nouveaux marchés « gros électricité » et « global gaz » qui feront l'objet d'engagements pluriannuels ce qui explique notamment l'écart entre les AE et les CP.

- Opérations immobilières PPP – fonctionnement et financement (21,6 M€ en AE et en CP)

21,6 M€ en AE et en CP sont programmés en 2018 pour couvrir les parts de financement et de fonctionnement des AOT de Châteauroux, Caen, Laval, Sathonay-Camp, Mulhouse et la Valette du Var.

Moyens lourds de projection et d'intervention (25,1 M€ en AE et 23,8 M€ en CP)

- Carburant des hélicoptères (2,8 M€ en AE et en CP)

D'un montant de 2,8 M€ en AE et en CP, la dépense en carburéacteur est appréciée sur la base de 18 900 heures de vol.

- Maintien en condition opérationnelle aéronautique (22,3 M€ en AE et 21 M€ en CP)

22,3 M€ en AE et 21 M€ en CP seront consacrés au MCO des hélicoptères de la gendarmerie.

Subventions aux associations (0,4 M€ en AE et en CP)

Ces montants correspondent aux subventions versées par la gendarmerie nationale à diverses associations (centre national sur le droit des femmes et des familles, le conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégique, le CNR 114, l'institut d'études démographiques, etc.)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (177 M€ EN AE ET 205,3 M€ EN CP)

Moyens mobiles (70 M€ en AE et 60 M€ en CP)

La gendarmerie s'appuie sur un parc de véhicules qui dimensionne sa capacité d'intervention. En 2018, 66 M€ en AE seront consacrés à l'acquisition d'environ 3 000 véhicules permettant le renouvellement de son parc au niveau nécessaire. 2 M€ en AE seront par ailleurs consacrés à l'acquisition de moyens nautiques permettant de poursuivre le renouvellement d'équipements devenus obsolètes. Enfin, 2 M€ en AE permettront l'acquisition de véhicules lourds et de débiter le renouvellement des véhicules de maintien de l'ordre.

Équipement (1 M€ en AE et 1,9 M€ en CP)

1 M€ en AE et 1,9 M€ en CP permettront l'acquisition de matériel dans le domaine de la police technique et scientifique (lampes criminalistiques et microscopes de laboratoire...) et le renforcement des moyens techniques d'investigation et de renseignement.

Systèmes d'information et de communication (5,9 M€ en CP)

Les crédits prévus en 2018 permettront de couvrir les restes à payer sur les AE engagées antérieurement. Aucun investissement nouveau n'est prévu sur le périmètre des SIC.

- Telecom T5 (1,4 M€ en CP)

1,4 M€ en CP sera consacré à la couverture des restes à payer pour les engagements réalisés dans le cadre de l'évolution et de la rénovation du réseau RUBIS.

- Informatique T5 (2,2 M€ en CP)

2,2 M€ en CP seront consacrés à la couverture des restes à payer pour les engagements réalisés pour l'évolution de la plate forme sécurisée IPMS.

- Applications T5 (2,3 M€ en CP)

2,3 M€ en CP seront consacrés à la couverture des restes à payer pour les engagements réalisés pour le financement du projet AGORH@ solde et l'évolution de l'application BDSP.

Immobilier (105 M€ en AE et 132,5 M€ en CP)

En hausse par rapport à la LFI 2017 (+2,3 M€ en AE et +60,4 M€ en CP), ces crédits financeront des opérations immobilières dont 100 M€ permettront de financer la quatrième année du plan d'urgence (2015 – 2020) de réhabilitation du parc domanial de la gendarmerie.

- Acquisitions et constructions immobilières (13,1 M€ en CP)

13,1 M€ en CP seront consacrés à la couverture des restes à payer pour les engagements réalisés avant 2018 concernant des opérations de réhabilitation du parc domanial de la gendarmerie.

- Maintenance – réhabilitation (105 M€ en AE et 111,9 M€ en CP)

Ce budget, dont 100 M€ en AE au titre du plan d'urgence, sera consacré à la maintenance immobilière du parc domanial, afin de réhabiliter près de 5 900 logements, d'enrayer la dégradation du parc et de répondre aux normes de sécurité et de confort réglementaires.

En outre, un effort à hauteur de 5 M€ en AE et en CP sera programmé pour renforcer la sécurité des casernes.

- Opérations immobilières PPP – Investissement (7,5 M€ en CP)

7,5 M€ en CP seront consacrés au financement des loyers-maintenance immobilière des AOT de la gendarmerie.

Moyens lourds de projection et d'intervention (1 M€ en AE et 5 M€ en CP)

1 M€ en AE et 5 M€ en CP permettront l'achat de matériels de vision nocturne pour les hélicoptères de la gendarmerie et la couverture du reste à payer pour les engagements réalisés avant 2018 pour le blindage des hélicoptères et le renforcement de la gendarmerie outre-mer (blindés légers)

DÉPENSES D'INTERVENTION (10 M€ EN AE ET 6,3 M€ EN CP)

En application du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993, une subvention d'investissement peut être accordée aux collectivités territoriales qui financent des opérations immobilières de construction de casernements de gendarmerie. Cette aide en capital représente 20 % des coûts plafonds des opérations réalisées par les communes dont la population est inférieure ou égale à 10 000 habitants et qui ne bénéficient pas du concours financier d'une ou plusieurs autres collectivités. Le programme est alors limité à 20 EUL (équivalents unité-logement). Elle est de 18 % dans les autres cas, le programme ne pouvant alors excéder 40 EUL. Le coût de référence utilisé pour le calcul de la subvention est le coût-plafond de l'EUL, il est revalorisé trimestriellement selon l'indice INSEE du coût de la construction (ICC). Cet EUL correspond à un logement nu pour 75 % et à une quote-part de locaux de service et techniques pour 25 %. Il est compté un EUL par gendarme d'active et un EUL par fraction de trois gendarmes-adjoints volontaires.

L'autorisation juridique correspond au montant de subvention attribué à la collectivité territoriale, sur demande de celle-ci, avant le début des travaux.

Les modalités de paiement peuvent prendre deux formes. La première est un paiement en deux fractions (les deux tiers sont réglés à la mise hors d'eau des bâtiments et le tiers restant à la livraison). La seconde est un paiement global à la livraison.

En 2018, la livraison de 28 opérations comportant 212 logements et 35 hébergements destinés aux gendarmes adjoints volontaires est prévue.

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

En titre 2, le montant des attributions de produits est estimé à 102,1 M€ CAS Pensions compris. Les effectifs mis à disposition de divers organismes extérieurs qui ne participent pas directement à la performance du programme (EDF, Banque de France, SNCF...) donnent lieu au remboursement des dépenses de personnel pour les prestations fournies.

Hors titre 2, 29,0 M€ en AE et CP de fonds de concours et d'attributions de produits devraient être perçus en 2018. Ces abondements concernent les domaines suivants :

- participation des partenaires publics et privés au financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité (0,4 M€ en AE et en CP) ;
- participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement (0,3 M€ en AE et en CP) ;
- remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques (4,5 M€ en AE et en CP) ;
- produit de cession de biens mobiliers (0,1 M€ en AE et en CP) ;
- rémunération des prestations (EDF, SNCF, Banque de France,...) (23,1 M€ en AE et en CP) ;
- cessions de biens mobiliers outre-mer et étranger (0,1 M€ en AE et en CP) ;
- rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale outre-mer et à l'étranger (0,5 M€ en AE et en CP).

ACTION N° 05

1,5 %

Exercice des missions militaires

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	133 725 218	0	133 725 218	
Crédits de paiement	133 725 218	0	133 725 218	

L'action 05 regroupe l'ensemble des missions de nature militaire, accomplies par la gendarmerie en tant que force armée, sur le territoire national comme à l'étranger, notamment sur les théâtres d'opérations extérieures. Elle recouvre une grande variété de services dans le domaine de la défense et de la sécurité nationale : protection des intérêts français à l'étranger, missions de prévôté, sécurité de certains points d'importance vitale utilisés par les forces armées, protection permanente des institutions assurant la continuité de l'État, participation à des opérations de gestion de crise sous commandement militaire.